### **BILAN SOCIAL 2015**

Université d'Artois



Ce Bilan social est le septième de l'Université d'Artois.

#### - Présentation

Le bilan social est un document récapitulatif des principales données sociales chiffrées de l'université.

Ce document, produit une fois par an, est une obligation légale qui permet d'apprécier la situation de l'université dans le domaine social (article 37 du décret no 2011-184 du 15 février 2011).

Un arrêté du 23 décembre 2013 fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social.

#### - Périodicités

Conformément à la pratique en vigueur dans les autres établissements, la période prise en compte est l'année civile. Toutefois certaines données propres au rythme de travail dans l'enseignement supérieur ne sont mesurées et mesurables que par année universitaire.

#### Dates de constatation :

- 1er janvier 2015 : pour les données relatives aux parties, emplois et effectifs.
- Année civile 2014 pour les données à caractère financier (masse salariale), la partie formation continue des personnels correspondant au dernier enregistrement complet dans la base informatique ministérielle LAGAF. Les données relatives aux situations nécessitant une appréciation dans le temps (mouvements, retraites, absences et congés, etc.).
  - Année universitaire 2013/2014 pour les autres données (congés, invités, etc.).

#### - Populations

L'étude se limite aux seuls **agents affectés** administrativement à l'établissement, donc au personnel de l'Université d'Artois stricto sensu :

- Biatss : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation, personnels des Bibliothèques et musées, de l'administration scolaire et universitaire, médicaux et sociaux, techniciens, ouvriers et de service, titulaires, stagiaires et contractuels.
- **-Enseignants** : Enseignants-chercheurs, enseignants du premier degré, du second degré, professeurs associés, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), contractuels doctorants, lecteurs, contractuels enseignants.

Pour des questions ou suggestions, merci de vous adresser à :

DRH - Université d'Artois 9 rue du temple BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

#### Sommaire

Chiffres Clés		4
Chapitre 01	Les emplois et les effectifs globaux	7
Chapitre 02	Les effectifs Biatss	11
Chapitre 03	Les effectifs enseignants	25
Chapitre 04	Les rémunérations	40
Chapitre 05	La formation continue des personnels	47
Chapitre 06	L'action sociale	51
Chapitre 07	Les élections	54
Définitions et sigles		56

## L'Université d'Artois en quelques chiffres

#### A L'organisation de l'université d'Artois (UA)

L'Université d'Artois est une université pluridisciplinaire (hors santé) et multipolaire, elle est présente sur les deux départements qui constituent la région Nord Pas De Calais.

Depuis 2013 et la loi portant création des ESPE, l'université d'Artois (UA) est engagée dans un processus de transfert des personnels de l'ESPE vers la nouvelle COMUE-Lille Nord de France.

#### L'UA se compose de 8 Unités de Formation et de Recherche (UFR) et de 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT) :

- UFR d'Économie, Gestion, Administration et Sciences Sociales (Pôle Arras)
- UFR d'Histoire et Géographie (Pôle Arras)
- UFR de Langues Étrangères (Pôle Arras)
- UFR de Lettres et Arts (Pôle Arras)
- UFR des Sciences Juridiques et Politiques (Pôle Douai)
- UFR des Sciences (Pôle Lens)
- UFR des Sports et de l'Éducation Physiques (Pôle Lievin)
- Faculté des Sciences Appliquées (Pôle Béthune)
- IUT de Béthune (Pôle Béthune)
- IUT de Lens (Pôle Lens)

#### L'UA se compose de 19 centres de recherche répartis sur 5 sites géographiques :

- Arras: 7 laboratoires (Grammatica; Textes et Cultures; CREHS; Discontinuités; RECIFES; LEM; RIME Lab)
- Lens: 6 laboratoires (CRIL; UCCS; Institut Charles Viollette; LBHE; LML; LDAR)
- Béthune : 3 laboratoires (LSEE ; LGI2A ; LGCgE)
- Lievin: 2 laboratoires (SHERPAS; APMS)
- Douai : 1 laboratoire (Éthique et Procédures)

#### **B** La formation

#### L'Université d'Artois propose un large éventail de formations de bac + 1 à bac + 8, organisées selon le schéma européen

- 16 mentions de licence et 34 spécialités de licence professionnelle
- 18 mentions de master
- 8 spécialités de DUT et 1 spécialité de DEUST
- 2 spécialités de DAEU
- Plusieurs spécialités de doctorat et des habilitations à diriger des recherches

Des DU, DIU, préparations à l'agrégation, certifications (CLES ; C2i ; C2IN2 ; FORCOM ; etc.) sont également proposés à l'université.

#### L'Université d'Artois accueille 10 135 étudiants en 2014-2015 qui sont répartis sur l'ensemble des pôles de l'université.

Tableau B.1 : Répartition des étudiants par pôles en 2014-2015

	Effectif *	%
Pôle Arras	3 766	37%
Pôle Béthune	1 969	19%
Pôle Douai	1 281	13%
Pôle Lens	2 267	22%
Pôle Liévin	528	5%
Tous pôles - DAEU	185	2%
Tous pôles - DU	139	1%

Ensemble	10 135	100%
----------	--------	------

<sup>\*</sup> remontées SISE au 15/01/2015

Tableau B.2 : Répartition des étudiants selon les domaines de formation en 2014-2015

	Effectif *	%
Arts, Lettres, Langues	2 115	21%
Sc. Humaines et Sociales	695	7%
Droit, Economie, Gestion	3 089	30%
Sciences, Technologies	3 384	33%
STAPS	528	5%
DAEU	185	2%
DU	139	1%

Ensemble	10 135	100%	

#### C La Recherche

La recherche menée à l'Université d'Artois est, à son image, pluridisciplinaire. Les unités de recherche qui la composent recouvrent en effet des champs disciplinaires ayant trait aux sciences humaines et sociales (lettres, langues, histoire, géographie) aux sciences de la société (économie, droit, éducation) aux sciences expérimentales (génie civil, génie électrique et automatique) ainsi qu'aux sciences dites « dures » (mathématiques, informatique, physique-chimie et biologie).

L'Université d'Artois compte 2 unités mixtes CNRS, 14 équipes d'accueil et est établissement partenaire des 6 écoles doctorales régionales :

- ED Sciences de l'Homme et de la Société (ED N°473) SHS
- ED Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (ED N°74) SJPG
- ED Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (ED N°104) SMRE
- ED Sciences pour l'Ingénieur (ED N°72) SPI
- ED Biologie-Santé de Lille (ED N°446) BSL
- ED Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (ED N°73) SESAM

#### L'Université d'Artois accueille 210 doctorants en 2014-2015 et 29 thèses ont été soutenues en 2014.

Tableau C.1 : Répartition des doctorants par école doctorale en 2014-2015

	Doctorants	%
Ecole doctorale n°473 - SHS	78	37%
Ecole doctorale n°74 - SJPG	24	11%
Ecole doctorale n°104 - SMRE	9	4%
Ecole doctorale n°72 - SPI	60	29%
Ecole doctorale n°446 - BSL	3	1%
Ecole doctorale n°73 - SESAM	36	17%

Ensemble	210	100%
----------	-----	------

Tableau C.1 : Répartition des soutenances de thèses par école doctorale en 2014

	Thèses	%
Ecole doctorale n°473 - SHS	5	17%
Ecole doctorale n°74 - SJPG	4	14%
Ecole doctorale n°104 - SMRE	3	10%
Ecole doctorale n°72 - SPI	15	52%
Ecole doctorale n°446 - BSL	0	0%
Ecole doctorale n°73 - SESAM	2	7%

Ensemble	29	100%
----------	----	------

#### D Les moyens financiers

Avec le passage aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies) et le transfert de la masse salariale à l'établissement, le budget de l'université a fortement augmenté.

Le budget est d'environ 120 millions d'euros en 2014 et la masse salariale représente le premier poste de dépenses.

Tableau D.1 : Dépenses exécutées 2014 en millions d'€

	En M€
Dépenses de Masse salariale	92,1
Dépenses de fonctionnement	14,8
Dotations aux amortissements et provisions	7,8
Dépenses d'investissements	6,4

Tableau D.2 : Recettes exécutées 2014 en millions d'€

	En M€
Subventions d'exploitation	108,3
Ventes et prestations de services	6,2
Autres recettes *	5,7
Subventions d'investissement	1,6

<sup>\*</sup> dont 4,8 M€ de reprises sur amortissements et provisions

#### **E** Le patrimoine

La surface totale des bâtiments de l'Université d'Artois représente 110 689 m2 (surfaces SHON) dont :

- 29 035 m2 pour le site d'Arras
- 36 348 m2 pour le site de Béthune (dont 22 301 m2 pour l'IUT)
- 31 650 m2 pour le site de Lens (dont 9 877 m2 pour l'IUT )
- 5 191 m2 pour le site de Lievin
- 8 465 m2 pour le site de Douai
- L'ESPE représente une surface de 48 796 m2 (surfaces SHON) répartis sur 6 sites.

## Chapitre 01

## Les emplois et effectifs totaux

#### 1.1 Les plafonds d'emplois à l'université d'Artois

Le stock d'emplois, voté en Conseil d'Administration, est réparti en deux plafonds : le plafond Etat attribué par le ministère et le plafond Ressources Propres constitué des emplois prévus au budget de l'Université sur ses ressources propres. Le tableau, ci-dessous, détaille le stock d'emploi voté par le Conseil d'Administration (CA) fin 2014.

Depuis l'accès aux RCE, le Ministère ne délègue plus des emplois, mais octroie une masse salariale annuelle assortie d'un plafond d'emplois. Par ailleurs, l'Etat autorise l'Université, par décision du Conseil d'Administration (CA), à augmenter le plafond d'emplois de l'établissement par des emplois financés sur ressources propres : on parle alors du plafond global des emplois. Il s'agit d'un nombre maximum d'emplois dont la rémunération par l'établissement est autorisée, dans la limite du respect de la masse salariale. Il est défini en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Il est voté annuellement par le Conseil d'Administration.

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
	Downsonsonto	Titulaires	625		625
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	CDI	4	12	16
cheronicars, cheronicars	Non permanents	CDD	87		87
S/total EC			716	12	728
BIATOSS	Permanents	Titulaires CDI	496 22	9	496 31
	Non permanents	CDD	85	30	114
S/total Biatoss			602	39	641
Totaux			1 318,7	50,9	1 369,6
			(3)		Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emp	lois fixé par l'Etat		1 482	(5)	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4)) Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

#### Chap 01 Les emplois et effectifs totaux

#### 1.2 L'ensemble des effectifs de l'université d'Artois

Au 1er Janvier 2015, on comptabilise 1 407 personnels affectés à l'Artois, dont 361 personnels travaillent à l'Espé \*. En termes d'ETP, cela représente globalement 1 363 ETP dont 348,9 ETP à l'Espé.

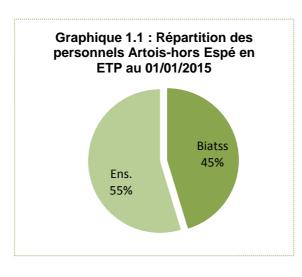
\* Espé : Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education

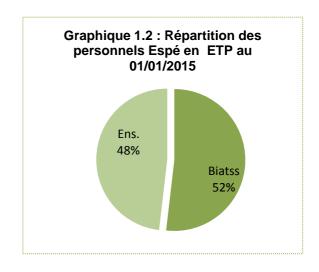
		Artois h	ors Espé	Total Artois
		Titulaires	Contractuels	hors Espé
Nombre	Biatss	357	119	476
Nombre	Enseignants	460	111	571
Effectifs totaux en nombre		817	230	1047
			,	
ETP	Biatss	347,0	112,8	459,8
LIF	Enseignants	458,9	96,5	555,4
Effec	ctifs totaux en ETP	805,9	209,3	1015,2

	Es	spé	Total Espé
	Titulaires	Contractuels	Total Lspe
	150	36	186
	169	6	175
ı			
	319	42	361
	146,6	34,3	180,9
	162,8	5,2	168,0
	309,4	39,5	348,9

Les structures de l'Artois et de l'Espé ne présentent pas les mêmes profils.

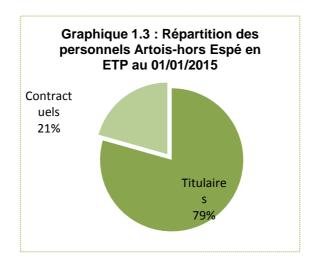
L'Espé a une répartition en ETP qui penche en faveur des biatss alors qu'à l'Artois la population enseignante est relativement plus importante (55%).

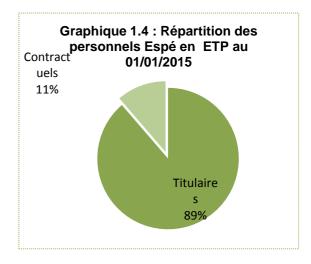




Le même phénomène s'observe au niveau de la répartition titulaires-contractuels.

Globalement, le poids des contractuels est beaucoup **moins important** au sein de l'Espé où un peu plus d'un agent sur dix est contractuel alors que cette proportion passe à un agent sur cinq au sein de l'Artois hors Espé.





#### 1.3 La répartition géographique des effectifs

Au 1er Janvier 2015, on comptabilise 1 408 personnels affectés à l'Artois, dont 361 personnels travaillent à l'ESPE. Ces personnels sont répartis sur **cinq sites à l'Artois**, quatre dans le département du Pas de Calais et un seul dans le Nord. Quant à l'Espé, l'établissement est présent dans **six sites géographiques**, quatre dans le département du Nord et deux dans celui du Pas de Calais.

Béthune
176 enseigants
106 biatss

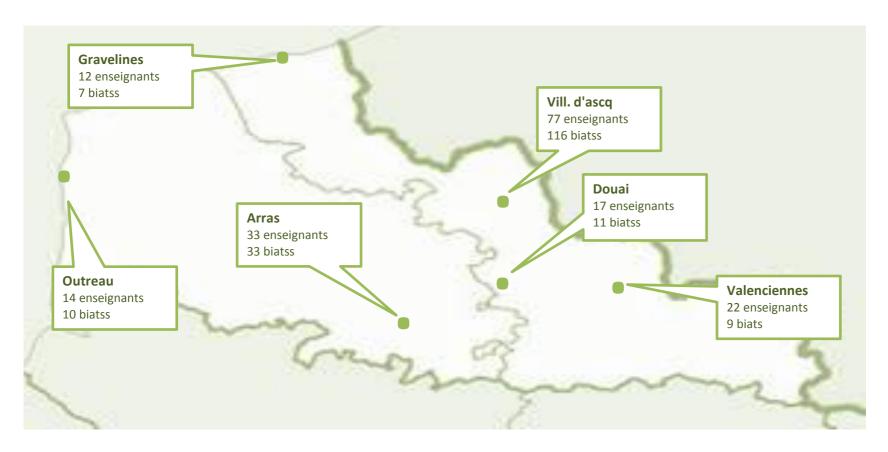
Douai
36 enseignants
28 biatss

Lievin
30 enseignants
11 biatss

Lens
163 enseignants
86 biatss

Carte 1.1 : Carte des effectifs biatss par sites Artois au 01/01/2015





#### 2.1 Situation globale des personnels biatss

Ce tableau est un récapitulatif de la situation des effectifs biatss au 1er janvier 2015. Une distinction est opérée entre l'université d'Artois (avec l'Espé) et l'Espé.

Ainsi, globalement, on constate que les trois quart des personnels BIATSS sont fonctionnaires (74%, soit 507 personnels). Parmi les titulaires, les personnels de catégorie A représentent un quart de l'effectif (25%) et les personnels de catégorie C sont les plus nombreux (51%).

Hors Espé, la situation diffère, la composition de la population titlulaire évolue, ainsi la part des personnels de catégorie A est plus importante (30%) et les fonctionnaires cat C passent sous la barre des 50%.

Tableau 2.1 : Répartition des personnels Artois en nombre et ETP par corps au 01/01/2015

Artois			- dont ESPE			
Nature du poste	Effectif	ETP	% ETP	Effectif total	ETP	% ETP
Agent Comptable d'Etab. Pub. d'Ens. Sup	1	1	0,2%			0,0%
Directeur général des services	1	1	0,2%			0,0%
Administrateur de l'EN et de l'ESR	1	1	0,2%			0,0%
Attaché Admin. de l'Etat	16	15,8	2,5%	4	4	2,2%
Attaché Admin. ENSR	3	3	0,5%	2	2	1,1%
Infirmier	3	3	0,5%			0,0%
Ingénieur de Recherche	7	6,8	1,1%			0,0%
Ingénieur d'Etudes	56	55,1	8,6%	8	7,8	4,3%
Assistant Ingénieur de Rech et Form.	28	27,4	4,3%	3	2,6	1,4%
Conservateur Général	1	1	0,2%			0,0%
Conservateur	6	5,8	0,9%	1	1	0,6%
Bibliothécaire	3	3	0,5%	2	2	1,1%
s/t catégorie A	126	123,9	19%	20	19,4	11%
Secrét. Admin. de l'Educ Nat et de l'Ens. Sup	38	36,9	5,8%	11	10,4	5,7%
Assistant social	1	0,8	0,1%	11	10,4	0,0%
Technicien de Recherche et Formation	62	59,3	9,3%	12	11,8	6,5%
Bibliothécaire assistant spécialisé	20	18,9	2,9%	7	6,5	3,6%
s/t catégorie B	121	115,9	18%	30	28,7	16%
0		,			•	
Adjoint Adm et ATEC Catég C	81	78,6	12,3%	34	33,4	18,5%
Adjoint Techn catég C	160	157	24,5%	63	62,3	34,4%
Bibl catég C	19	18,2	2,8%	3	2,8	1,5%
s/t catégorie C	260	253,8	40%	100	98,5	54%
Total titulaires	507	493,6	77%	150	146,6	81%
0.57	1 -	1				1
CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)	2	1,2	0,2%			0,0%
CDD	120	115,3	18,0%	20	19	10,5%
CDI	33	30,6	4,8%	16	15,3	8,5%
Total contractuels	155	147,1	23%	36	34,3	19%
Total effectifs biatoss	662	640,7	100%	186	180,9	100%

#### 2.2 Situation des personnels biatss titulaires

Tableau 2.2 : Répartition des titulaires biatss en ETP par filières au 01/01/2015

Filières	ЕТР	En %	Données nationales*
Filière ITRF	305,6	62%	68%
Filière ATSS	141,1	29%	24%
Filière Bibiliothèques	46,9	10%	8%

Total général 493,6 100%

La filière ITRF apparait comme la plus importante avec 62% des effectifs biatss titulaires. Hors Espé, cette filière passe à 64% des effectifs.

Ce taux reste inférieur au niveau national, 68%. (Source Persé-2014)

Néanmoins, sur la période 2013-2015, on constate **un effet rattrapage** puisque le poids de la filière ITRF est en constate augmentation (+14%).

Globalement, sur la période 2013-2015, les effectifs sont **relativement stables** (+1%).

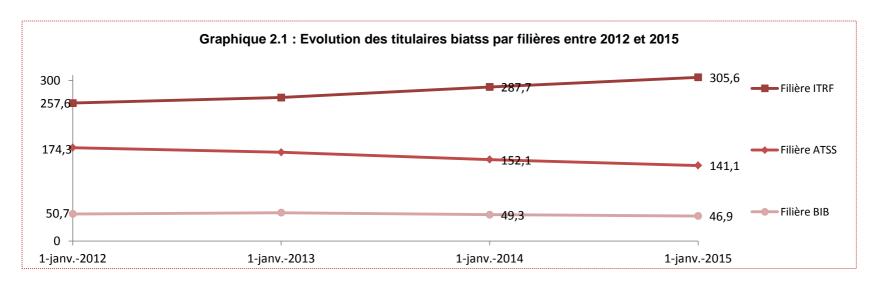


Tableau 2.3 : Répartition des titulaires biatss en ETP par catégories au 01/01/2015

Catégorie	ЕТР	En %	Données nationales*
Catégorie A	123,9	25%	28%
Catégorie B	115,9	23%	26%
Catégorie C	253,8	51%	46%

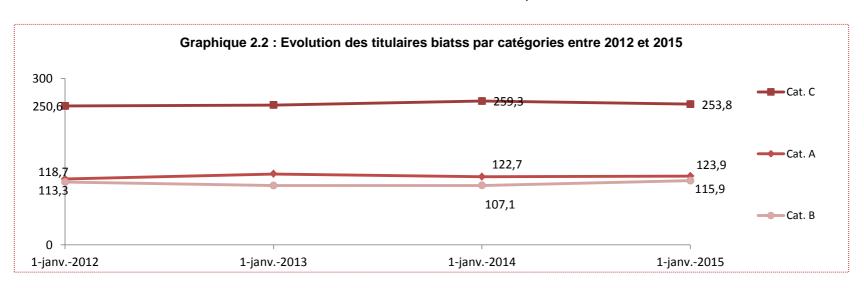
Total général 493,6 100%

Les personnels de catégorie C sont les plus importants, ils représentent la moitié des effectifs titulaires.

Ici, **l'impact "ESPE" est très important**, en effet, les catégories C représentent 67% des effectifs ESPE contre 45% à l'Artois hors Espé.

Ce taux est largement supérieur au niveau national, 46%. (Source Persé-2014)

Globalement, sur la période 2013-2015, les effectifs de chaque catégorie sont **relativement stables** à l'exception de la cat. B.



<sup>\*</sup> PERSE - Source ministère ESR

#### 2.3 Situation des personnels biatss non titulaires

Tableau 2.4 : Répartition des contractuels biatss en ETP par type de support au 01/01/2015

Effectifs	En %
108,4	74%
38,7	26%
_	108,4

Total général 147,1 100%

La distinction Etat / Ressources propres correspond aux modes de financement. Ainsi, 74% des contractuels sont rémunérés sur des crédits de l'Etat.

Globalement, sur la période 2013-2015, les effectifs contractuels sont en **baisse** (-10%). A partir de 2014, la situation se **stabilise** (+1%), les contractuels financés sur ressources Etat augmentent (+6%) et viennent absorber la baisse constatée du nombre de contractuels sur ressources propres.

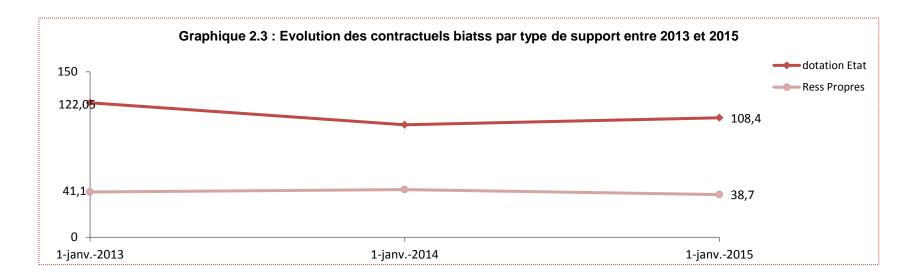


Tableau 2.5 : Répartition des contractuels biatss en ETP par catégories au 01/01/2015

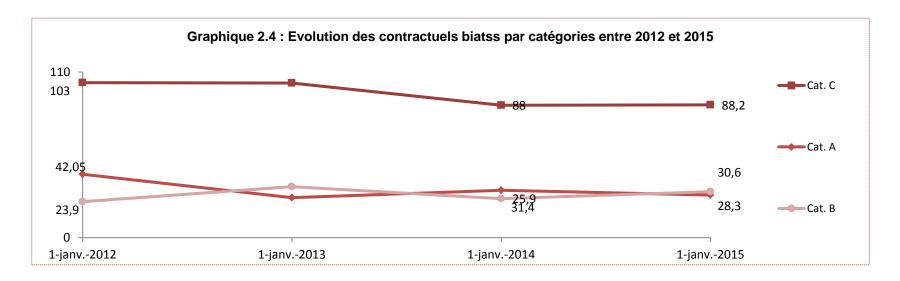
Catégorie	Total général	En %
Catégorie A	28,3	19%
Catégorie B	30,6	21%
Catégorie C	88,2	60%

Total général 147,1 100%

Les contractuels cat. C sont les plus importants, ils représentent 60% des effectifs contractuels. Ici, l'impact "ESPE" est très important, en effet, les cat. C représentent 83% des biatss contractuels ESPE contre 51% hors Espé.

Les contractuels cat. A se répartissent principalement entre les services centraux, la formation continue et en recherche.

Sur la période 2013-2015, ce sont les effectifs cat. C qui sont le plus impacté (-14,5 ETP) par la baisse générale des effectifs.



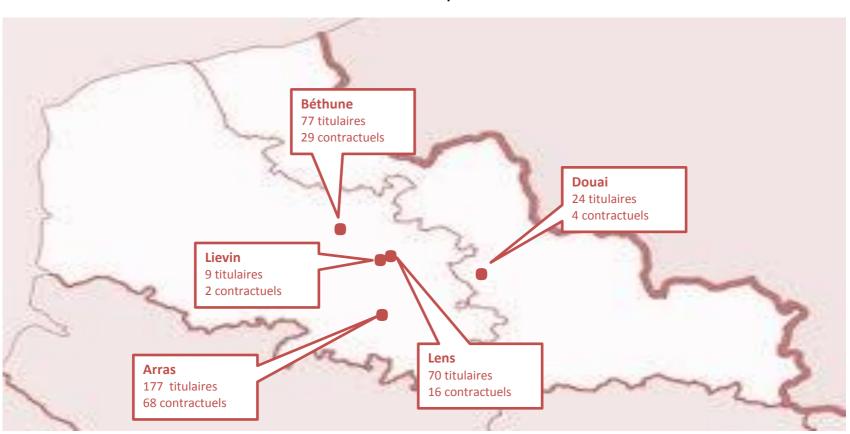
#### 2.4 Répartition géographique des personnels biatss

#### 2.4.1 Répartition géographique des personnels biatoss Artois hors Espé

Tableau 2.6 : Répartition des biatss en nombre par sites Artois au 01/01/2015

Filières	Corps	Arras	Béthune	Douai	Lens	Lievin	Total général
	DGS	1					1
	Administrateur de l'ENESR	1					1
	Agent Comptable	1					1
	Attaché Admin. de l'Etat	8	2		1	1	12
E:::} ATOO	Attaché Admin. ENSR	1					1
Filière ATSS	Infirmiers	1	1		1		3
	Assistance sociale	1					1
	Secrétaire adm	16	4	2	4	1	27
	Adjoint adm	25	6	4	8	1	44
	Adjoint tech			3			3
	Total Filière ATSS	55	13	9	14	3	94
	Conservateur général	1					1
	Conservateur	3	1	1			5
Filière Bibiliothèques	Bibliothécaire				1		1
Dibiliotrieques	Assistant bib	6	2	2	2	1	13
	Magasinier	6	2	4	3	1	16
-	Total Filière Bibiliothèques	16	5	7	6	2	36
	IGR	3	1		3		7
	IGE	28	9	1	10		48
Filière ITRF	ASI	12	8	1	4		25
	TECH	21	16	1	12		50
	ATRF	42	25	5	21	4	97
	Total Filière ITRF	106	59	8	50	4	227
	Contractuels biatss	68	29	4	16	2	119
	Total	245	106	28	86	11	476

Carte 2.1 : Carte des effectifs biatss par sites Artois au 01/01/2015



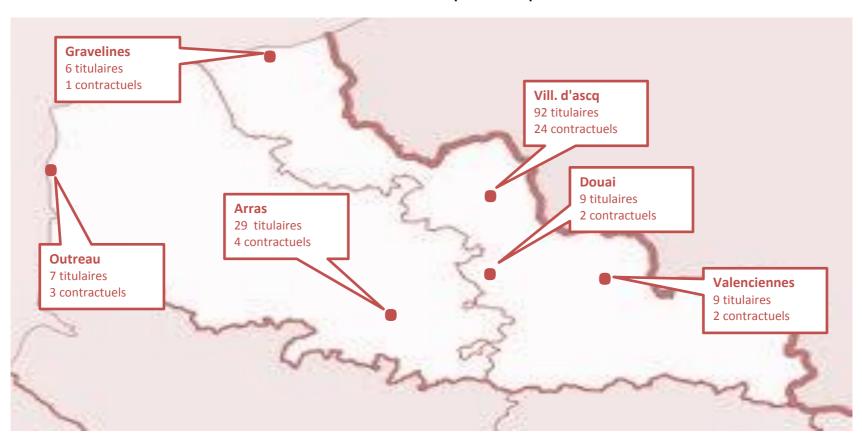
#### 2.4 Répartition géographique des personnels biatss

#### 2.4.2 Répartition géographique des personnels biatss Espé

Tableau 2.7 : Répartition des biatss en nombre par sites Espé au 01/01/2015

Filières	Corps	Arras	Douai	Graveline s	Outreau	V d'Asq	Valencien nes	Total général
	DGS							0
	Administrateur de l'ENESR							0
	Agent Comptable							0
	Attaché Admin. de l'Etat		1			3		4
Filibra ATOO	Attaché Admin. ENSR					2		2
Filière ATSS	Infirmiers							0
	Assistance sociale							0
	Secrétaire adm	1		1		8	1	11
	Adjoint adm	4	3	2	2	14	2	27
	Adjoint tech	3	1		1	2		7
	Total Filière ATSS	8	5	3	3	29	3	51
	Conservateur général							0
	Conservateur					1		1
Filière Bibiliothèques	Bibliothécaire	1				1		2
Dibiliotrieques	Assistant bib	3	1			2	1	7
	Magasinier			1	1		1	3
-	Гotal Filière Bibiliothèques	4	1	1	1	4	2	13
	IGR							0
	IGE	0				8		8
Filière ITRF	ASI	1				2		3
	TECH					12		12
	ATRF	16	3	2	3	37	2	63
	Total Filière ITRF	17	3	2	3	59	2	86
	Contractuels biatss	4	2	1	3	24	2	36
	Total	33	11	7	10	116	9	186

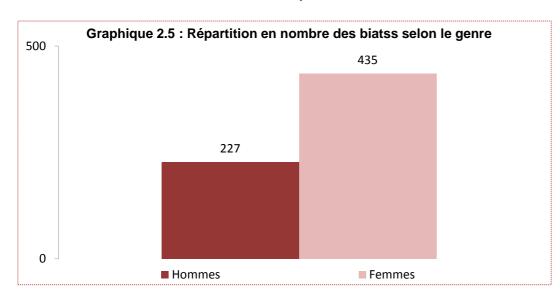
Carte 2.2 : Carte des effectifs biatss par sites Espé au 01/01/2015

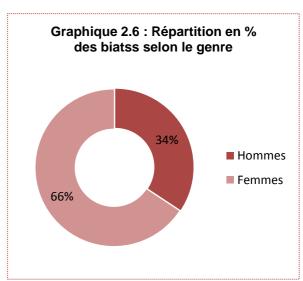


#### 2.5 Répartition par genre des personnels biatss

Le déséquilibre entre hommes et femmes est **trés marqué**. Les femmes représentent ainsi les deux tiers des effectifs biatss. Le déséquilibre est encore plus marqué si l'on ne tient compte que des contractuels, en effet, dans cette catégorie de population les femmes représentent les trois quart des effectifs.

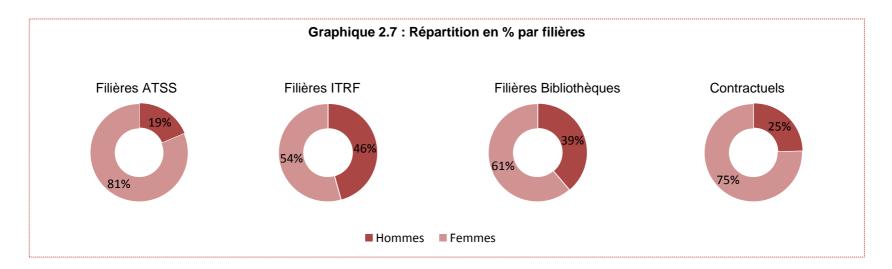
Le **désequilibre hommes/femmes tend à s'accentuer chez les titulaires** puisque le taux de féminisation passe de 59% en 2012 à 63% en 2015. Néanmoins, ce taux reste équivalent au taux observé au niveau national, 63%. (Source Persé-2014)

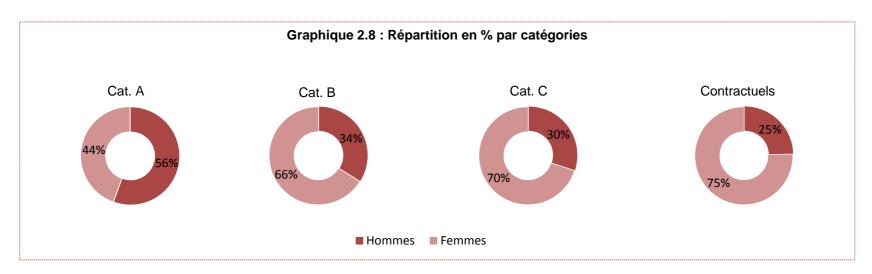




Les taux de féminisation varient fortement en fonction des filières et des catégories.

Les femmes apparaissent surreprésentées dans la filière ATSS et dans la population contractuelle (81% et 75%). Le poids de la catégorie C dans ces deux populations (environ 55-60%) peut apporter un élément de réponse puisque c'est au sein de la catégorie C que la population féminine est proprtionnellement et numériquement la plus importante (70% soit 182 personnes).





#### 2.6 Répartition par domaine des personnels biatss titulaires

Les domaines déterminés pour la filière ATSS sont basés sur les corps des personnels (ex. infirmier, domaine médical-social) alors que pour la filière ITRF les domaines sont transversaux, ils sont basés sur les différents « métiers » qui sont classés dans des branches d'activité professionnelles (BAP).

Le domaine "administratif" est le plus important, il regroupe un quart des effectifs titulaires suivi du domaine regroupant la BAP G, le domaine "médical-social" est quant à lui le moins important, il correspond à une assistante sociale et à trois infirmiers. Les domaines les plus féminisés sont les domaines "gestion pilotage" (94%) et "administratif" (85%) et les moins féminisés sont les domaines "informatique" et "technique".

Tableau 2.8 : Répartition des biatss en nombre par domaines au 01/01/2015

Filières	Domaines	н	F	Nombre d'agents	%
	Administratif	19	112	131	26%
Filière ATSS	Technique	7	3	10	2%
	Médical-social	1	3	4	1%
Filière Bibiliothèques	Bibliothèques	19	30	49	10%
	Gestion et pilotage (J)	7	105	112	22%
	Information, Doc., Culture, Com., Edition, TICE (F)	7	12	19	4%
Filière ITRF	Filière ITRF Informatique, Statistique et Calcul Scientifique ( E)		4	41	8%
Patrimoine, logistique, prévention et restauration (G)		66	37	103	20%
Sc. chimiques (B), Ingénierie (C), SVT (A), SHS (D)		26	12	38	7%
Total général		189	318	507	100%

#### 2.7 Eloignement géographique des personnels biatss

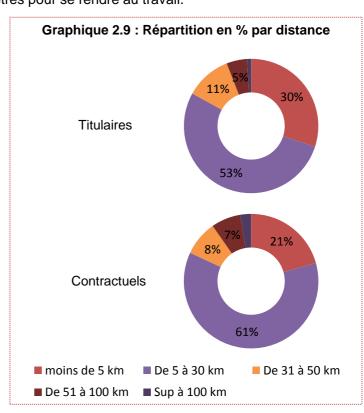
Les distances sont calculées entre les adresses personnelles et administratives saisies dans Harpège, le calcul kilométrique est effectué par le biais d'un outil cartographique en ligne.

Les personnels Artois, titulaires ou non, **résident en majorité à proximité du lieu de travail,** en effet, 67% des titulaires et 63% des contractuels habitent à moins de 20 km de leur lieu de travail.

Un peu plus d'un quart des personnels (28%) parcourt moins de cinq kilometres pour se rendre au travail.

Tableau 2.9 : Répartition des biatss par rapport à la distance domiciletravail

Distance maximale	Titulaires	Contractuels	Nombre d'agents
moins de 5 km	152	32	184
De 5 à 10 km	90	27	117
De 11 à 20 km	97	38	135
De 21 à 30 km	82	30	112
De 31 à 40 km	42	11	53
De 41 à 50 km	14	2	16
De 51 à 60 km	16	5	21
De 61 à 100 km	9	6	15
Sup à 100 km	5	4	9
Total général	507	155	662



#### 2.8 Démographie des personnels biatss

Tableau 2.10 : Evolution de l'âge moyen des biatss titulaires

BIATSS titulaires	janv13 janv14		janv15
Hommes	44,9	45,4	45,8
Femmes	43,4	43,5	43,9
Moyenne	44,0	44,2	44,6

Tableau 2.11 : Evolution de l'âge moyen des biatss contractuels

BIATSS contractuels	janv13	janv14	janv15
Hommes	35,8	34,8	35,6
Femmes	37,4	38,0	37,2
Moyenne	37,0	37,2	36,8

Globalement, l'âge moyen des personnels biatss titulaires est de 44,6 ans, il est naturellement supérieur à celui des contractuels. Il augmente d'une année sur l'autre.

Parmi les titulaires, ce sont les cat.A qui sont en moyenne les plus jeunes (43,8 ans).

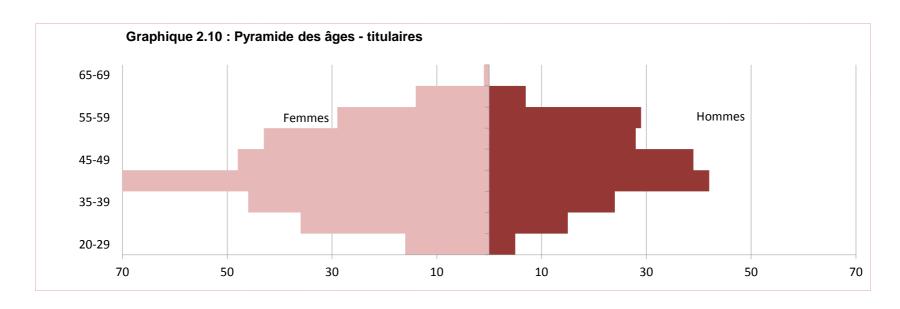
Les femmes ont en moyenne deux années de moins que les hommes.

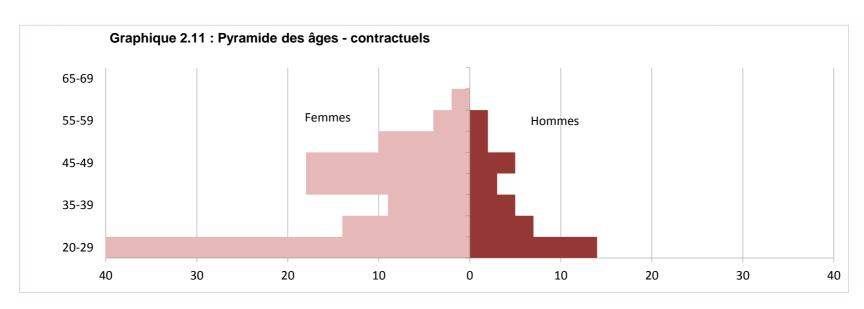
Au sein de l'Artois, la population des biats titulaires reste **une population jeune** comparée aux données nationales. Au niveau national, la moyenne d'âge s'établit à 47 ans. (source PERSEE 2014).

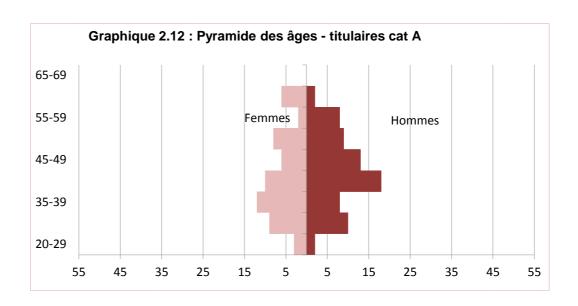
La tranche d'âge la plus importante est celle des 40-44 ans avec 25% des effectifs titulaires. Plus de la moitié des effectifs biatss a entre 40 et 54 ans (56%).

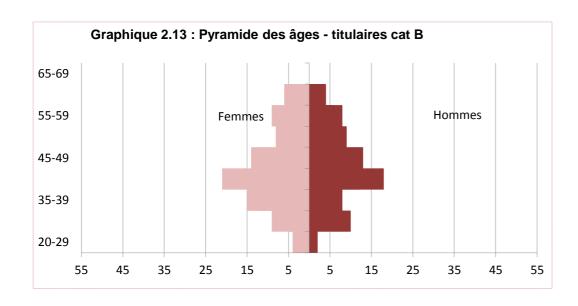
Les pyramides des âges différent selon les catégories de personnels titulaires. La courbe des âges est plus concentrée dans les niveaux supérieurs au delà de 45-49 ans chez les cat. C (environ un tiers des cat. C a plus de 50 ans).

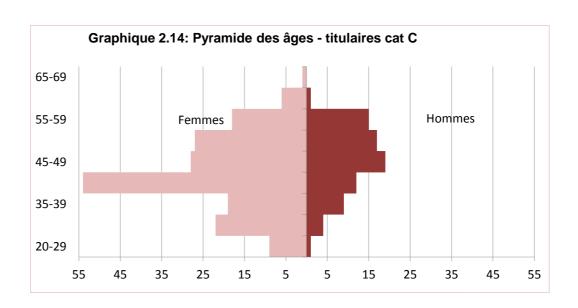
En valeur absolue, près de 22 personnels biatss ont 60 ans et plus au 01/01/2015.











#### 2.9 Promotions et dispositif Sauvadet en 2014

Les personnels biatss peuvent bénéficier de promotions par le biais de l'avancement d'échelon, de l'avancement de grade et de corps.

L'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il dépend à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps. Il a lieu par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement (TA), établi après avis de la CPE (commission paritaire d'établissement) et de la CAP (commission administrative paritaire) du corps d'accueil ou après une sélection par voie d'examen professionnel.

L'avancement de corps est le passage d'un corps à un autre, il peut se faire se faire par liste d'aptitude (LA) ou par concours.

Dans le tableau ci-dessous, il sera question de l'avancement de grade et de corps par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement ou par liste d'aptitude.

Tableau 2.12 : Avancement de grade et corps par LA et TA en 2014

Filières	Corps / Grade	Promotion	Nbre d'agents
	ADJAENES 2	ADJAENES 1	5
	ADJAENES 2	SAENES CN	1
	ADJAENES 1	ADJAENES P2	2
Filière ATSS	ADJAENES P2	ADJAENES P1	2
	ASSAE	APSSAE	1
	SAENES CN	SAENES CS	1
	SAENES CS	SAENES CE	1
	Filière ATS	S	13
	ATRF 2	ATRF 1	4
	ATRF 1	ATRF P2	2
	ATRF P2	ATRF P1	4
Filière ITRF	ATRF P2	TCH CN	1
Fillere H KF	TECH CN	TECH CS	1
	TCH CE	ASI	1
	ASI	IGE	1
	IGE 2	IGE 1	2
	16		
Filière Bibiliothèques	MAG 2	MAG 1	1
Filière Bibiliothèques	MAG 1	MAG P2	1
	2		
	31		

Le dispositif Sauvadet renvoie à la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Les deux volets relatifs aux procédures de recrutement proposées aux contractuels sont :

- la titularisation par le biais de concours réservés et de recrutements réservés sans concours
- La cdisation, soit la transformation d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée

Pour que le contractuel puisse bénéficier de ce dispositif il doit respecter un certain nombre de conditions réglementaires (ancienneté, etc.);

Tableau 2.13 : Personnels biatss ayant bénéficié du dispositif Sauvadet en 2014

Procédures	Corps / Grade	Nbre d'agents
CDIsation		9
	ATRF	8
Titularisation	IGE	1
	TECH	2
Total	Titularisation	11
	20	

#### 2.10 Motifs d'entrée et de sortie des biatss au cours de l'année 2014

Les entrées et sorties sont celles constatées au cours de l'année 2014.

On comptabilise **37 entrées**, principalement sur concours, et **32 sorties** dont 12 mutations et 7 départs à la retraite sur l'année 2014. A titre de comparaison, sur l'année 2013, on comptabilisait 32 entrées (31 concours), 14 mutations et 9 départs à la retraite. Le dispositif Sauvadet est encore en cours cette année ce qui explique l'importance des entrées (ITRF - cat C).

Sur les 34 entrées par le biais des concours, 29 personnes occupaient dèjà un poste à l'université dont 6 en tant que titulaires. Sur les 7 sorties sur concours, 6 sont des personnels titulaires Artois qui ont réussi un concours Artois et apparaissent donc aussi comme entrée sur concours.

Tableau 2.14 : Les motifs d'entrée des biatss au cours de l'année 2014

		Entrées			
Filières	Catégories	Concours	Mutation externe	Autres	Total Entrées
	Cat A				0
Filière ATSS	Cat B	3			3
	Cat C	1			1
Filière A	TSS	4	0	0	4
Filière	Cat A				0
Bibliothèques	Cat B				0
Dibliotrieques	Cat C			1	1
Filière Biblio	othèques	0	0	1	1
	Cat A	7	1		8
Filière ITRF	Cat B	8	1		9
	Cat C	15			15
Filière ITRF		30	2	0	32
Total gé	néral	34	2	1	37

Tableau 2.15 : Les motifs de sorties des biatss au cours de l'année 2014

		Sorties					
Filières	Catégories	Concours	Détachement/Mi se à disposition	Mutation externe	Retraite	Autres	Total Sorties
	Cat A			3	1		4
Filière ATSS	Cat B			1	1		2
	Cat C	4		5	2		11
Filière A	TSS	4	0	9	4	0	17
Filiàro	Cat A			2			2
Filière Bibliothèques	Cat B						0
Dibliotrieques	Cat C						0
Filière Biblio	othèques	0	0	2	0	0	2
	Cat A	1		1		2	4
Filière ITRF	Cat B		1		1	1	3
	Cat C	2			2	2	6
Filière I	TRF	3	1	1	3	5	13
Total gé	néral	7	1	12	7	5	32

#### 2.11 Absences et congés des personnels biatss

En 2013-2014, **308 personnels biatss ont bénéficié d'un congé** (certains peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont bénéficié d'au moins deux types de congés différents), les trois quart sont des titulaires (78%). Les personnels en congé ordinaire de maladie étaient les plus nombreux, 230 titulaires qui ont représenté l'équivalent de 4 480 jours d'arrêt et 63 contractuels pour un total de 1 057 jours d'arrêt. Le nombre de jours de congés maladie ordinaire augmente légèrement dans la population titulaire alors qu'il baisse fortement chez les contractuels.

La suppression du jour de carence a eu pour conséquence, à partir de Janvier 2014, l'augmentation des jours de congés inférieurs à 3 jours dans la population titulaire.

Les autres congés concernaient peu de personnels, mais le nombre de jours d'arrêt était souvent conséquent, jusqu'à 170 jours en moyenne par personnel biatss en congé longue maladie.

#### 2.11.1 Congé maladie ordinaire

Tableau 2.16: Les congés maladie ordinaire en 2012-2013 et 2013-2014

	2012 - 2013			
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	
Cat. A	34	682	20,1	
Cat. B	38	868	22,8	
Cat. C	105	2782	26,5	
Contractuels	68	1969	29,0	
Total	245	6301	25,7	

2013 - 2014				
Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen		
14brc agents	Tible de jours	par agent concerné		
48	572	11,9		
47	885	18,8		
135	3023	22,4		
63	1057	16,8		
202	FF07	40.0		
293	5537	18,9		

#### 2.11.2 Congé longue maladie et longue durée

Tableau 2.17 : Les CLM et CLD en 2012-2013 et 2013-2014

	2012 - 2013			
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	
Cat. A				
Cat. B	3	187	62,3	
Cat. C	12	2320	193,3	
Contractuels				
Total	15	2507	167,1	

2013 - 2014				
Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen		
Typic agents	INDIE de jours	par agent concerné		
1	30	30,0		
3	651	217,0		
9	1865	207,2		
13	2546	195,8		

#### 2.11.3 Congé maternité

Tableau 2.18 : Les congés maternité en 2012-2013 et 2013-2014

		2012 - 2013			
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné		
Cat. A	1	56	56,0		
Cat. B	3	354	118,0		
Cat. C	8	957	119,6		
Contractuels	11	736	66,9		
Total	23	2103	91,4		

2013 - 2014				
Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné		
2	309	154,5		
2	175	87,5		
4	334	83,5		
8	910	113,8		
16	1728	108,0		

#### 2.11 Absences et congés des personnels biatss

#### 2.11.4 Congé paternité

Tableau 2.19 : Les congés paternité en 2012-2013 et 2013-2014

		2012 - 2013			
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné		
Cat. A	4	44	11,0		
Cat. B	3	33	11,0		
Cat. C	2	22	11,0		
Contractuels					
Total	9	99	11,0		

2013 - 2014					
Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné			
3	40	13,3			
1	11	11,0			
1	11	11,0			
5	62	12,4			

#### 2.11.5 Temps partiel thérapeutique

Tableau 2.20 : Le temps partiel thérapeutique en 2012-2013 et 2013-2014

	2012 - 2013					
Filières	Nbre agents  Nbre de jours  Nbre de jours m					
Cat. A						
Cat. B	1	204	204,0			
Cat. C	3	418	139,3			
Contractuels						
Total	4	622	155,5			

2013 - 2014							
Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné					
1	161	161,0					
1	91	91,0					
2	252	126,0					

#### 2.11.6 Accident de service / trajet

Tableau 2.21 : Les accident de service et de trajet en 2013 et 2014

	2013				
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné		
Cat. A	5	5	1,0		
Cat. B	4	130	32,5		
Cat. C	20	191	9,6		
Contractuels	9	81	9,0		
Total	38	407	10,7		

2014					
Nbre agents	e agents Nbre de jours Nbre de jours par agent co				
3	0	0,0			
3	3	1,0			
8	22	2,8			
4	48	12,0			
18	73	4,1			

Les accidents de service et de trajet sont en forte baisse entre 2013 et 2014, particulièrment les accidents conduisant à un arrêt maladie. L'année 2013 avait été marquée par des conditions climatiques difficiles.

## **Chapitre 03**

## Les effectifs enseignants

#### 3.1 Situation globale des personnels enseignants

Ce tableau est un récapitulatif de la situation des effectifs enseignants au 1er janvier 2015. Une distinction est opérée entre l'université d'Artois (avec l'Espé) et l'Espé.

Ainsi, globalement au sein de l'université d'Artois, on constate que 86 % des ETP en personnels enseigants sont fonctionnaires (soit 620,7 ETP) contre 97% à l'ESPE uniquement. Les enseignants chercheurs représentent plus de la moitié des effectifs (54%) mais cette proportion est plus faible à l'ESPE (45%).

Hors Espé, la situation diffère, la composition de la population enseignante évolue, ainsi la part des titulaires représente 83% du total et le poids des enseignants chercheurs est plus importatnt (57% des ETP).

Tableau 3.1 : Répartition des personnels Artois en nombre et ETP par corps au 01/01/2015

			Artois			- dont ESPE	
Corps	Nature du poste	Effectif	ЕТР	% ETP	fectif	ETP	% ETP
Enseignants	Professeurs des universités	102	102	14%	10	10	6%
chercheurs	Maîtres de conférences	292	290,6	40%	66	64,8	39%
s/t	enseignants chercheurs	394	392,6	54%	76	74,8	45%
	Professeurs agrégés	85	83,6	12%	20	19,5	12%
Faraina anta	Professeurs certifiés	99	97,5	13%	39	37,5	22%
Enseignants second degré	Professeurs des L.P.	12	12	2%	3	3	2%
occoria acgre	Professeurs d'EPS	10	10	1%	3	3	2%
	CPE	1	1	0,1%	1	1	0,6%
s/t e	enseignants second degré	207	204,1	28%	66	64	38%
Autres	Enseignants premier degré	27	24	3,3%	26	23	13,7%
enseignants	Inspecteurs de l'EN	1	1	0%	1	1	1%
titulaires	Prof. ENSAM			0%			0%
s/t a	utres enseignants titulaires	28	25	3%	27	24	14%
Tot	al enseignants titulaires	629	621,7	86%	169	162,8	97%
			ŕ			,	
	A.T.E.R.	37	35	4,8%			0,0%
	Professeurs contractuels	21	16,65	2%	6	5,2	3%
Enseignants non titulaires	Professeurs associés	17	8,5	1%			0%
non iilulalies	Contractuels doctorants	38	38	5%			0%
	Lecteurs	4	3,5	0%			0%
Total enseignants non titulaires		117	101,65	14%	6	5,2	3%
		_					
Tota	al effectifs enseignants	746	723,35	100%	175	168	100%

#### 3.2 Répartition des personnels enseignants

Tableau 3.2 : Répartition des titulaires enseignants en ETP par type au 01/01/2015

Types	Effectifs
Enseignants chercheurs	392,6
Enseignants du sd degré	204,1
Autres ens ttiulaires	25

En %
63%
33%
4%

Total titulaires	621,7
------------------	-------

100%

Au niveau des titulaires, on distingue trois types de population, les enseignants chercheurs (EC), qui sont les plus nombreux, les enseignants du second degré et les autres enseignants titulaires (principalement des professeurs des écoles).

Sur la période 2013-2015, on constate que les effectifs enseignants en ETP sont **en baisse** (-4%) et c'est particulièrement le cas chez les enseignants second degré et les autres enseignants titulaires. La légère baisse observée chez les EC, -2%, peut s'expliquer par l'effet endorecrutement observé ces dernières années à l'Artois, qui iimplique un décalage

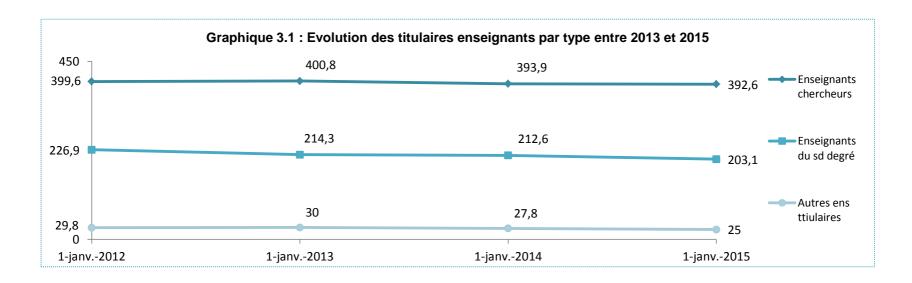


Tableau 3.3 : Répartition des contractuels enseignants en ETP par type au 01/01/2015

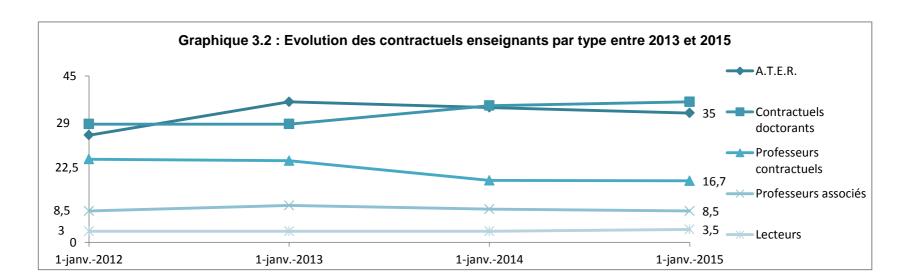
Types	Effectifs
Contractuels doctorants	38
A.T.E.R.	35
Professeurs contractuels	16,65
Professeurs associés	8,5
Lecteurs	3,5

En %
37%
34%
16%
8%
3%

Total contractuels 101,65 100%

Au niveau des non titulaires, on distingue plusieurs populations. Les **doctorants sont les plus nombreux** suivis des ATER, professeurs contractuels et associés et lecteurs. Les professeurs associés sont exclusivement recrutés à 0,5 etp.

Sur la période 2013-2015, **les effectifs contractuels sont stables**. Le nombre de contractuels doctorants augmente fortement (+ 6 ETP), alors que le nombre de professeurs contractuels baisse (-5 ETP). Cette évolution s'inscrit dans la politique générale de l'établissement.



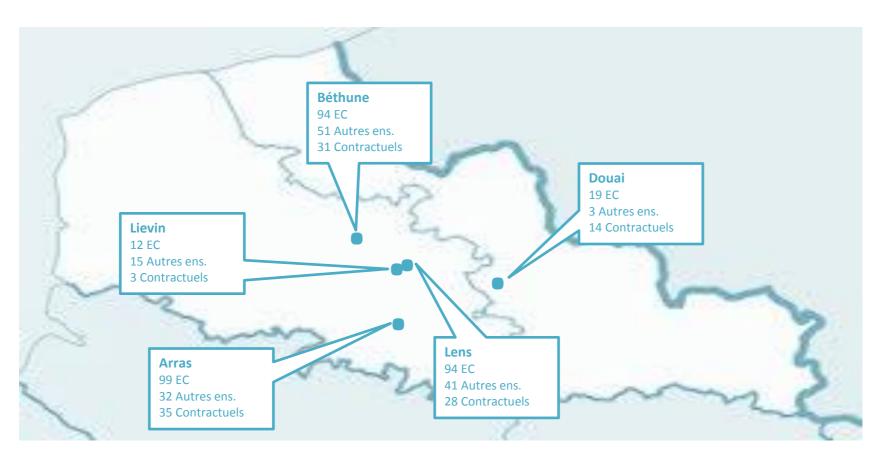
#### 3.3 Répartition géographique des personnels enseignants

#### 3.3.1 Répartition géographique des personnels enseignants Artois hors Espé

Tableau 3.4 : Répartition des enseignants en nombre par sites Artois au 01/01/2015

Types	Corps enseignants	Arras	Béthune	Douai	Lens	Lievin	Total général
Enseignants	Professeurs des universités	30	25	3	31	3	92
chercheurs	Maîtres de conférences	69	69	16	63	9	226
То	otal Enseignants chercheurs	99	94	19	94	12	318
	Professeurs agrégés	17	24		17	7	65
	Professeurs certifiés	13	25	3	19		60
Enseignants du second degré	Professeurs des L.P.	1	2		5	1	9
	Professeurs d'EPS					7	7
	CPE						0
Total	Enseignants du second degré	31	51	3	41	15	141
Autres	Enseignants premier degré	1					1
enseignants	Inspecteurs de l'EN						0
titulaires	Prof. ENSAM						0
Total Autres enseignants titulaires		1	0	0	0	0	1
Contractuels enseignants		35	31	14	28	3	111
Total		166	176	36	163	30	571

Carte 3.1 : Carte des effectifs enseignants par sites Artois au 01/01/2015



#### **Chap 03 Les effectifs enseignants**

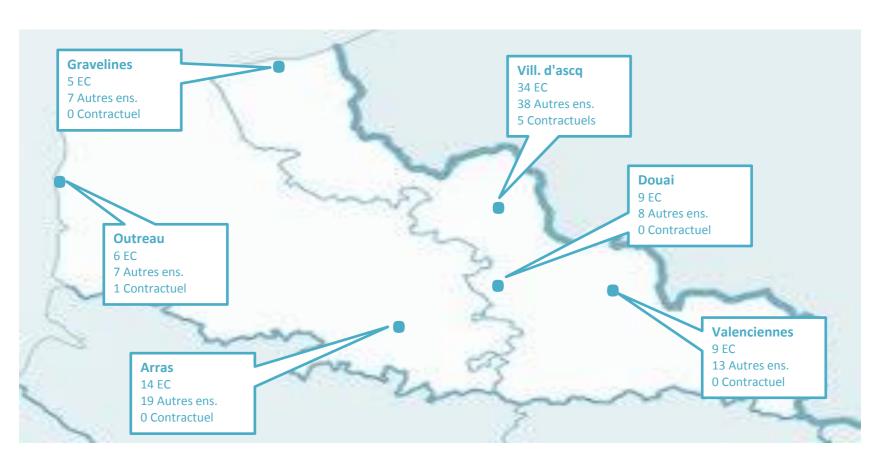
#### 3.3 Répartition géographique des personnels enseignants

#### 3.3.2 Répartition géographique des personnels enseignants Espé

Tableau 3.5 : Répartition des enseignants en nombre par sites Espé au 01/01/2015

Types	Corps enseignants	Arras	Douai	Graveline s	Outreau	V d'Asq	Valencien nes	Total général
Enseignants	Professeurs des universités	2	2			5	1	10
chercheurs	Maîtres de conférences	12	6	5	6	29	8	66
То	tal Enseignants chercheurs	14	8	5	6	34	9	76
	Professeurs agrégés	1	3	2	2	8	4	20
	Professeurs certifiés	9	3	2	4	17	4	39
Enseignants du second degré	Professeurs des L.P.	1				2		3
	Professeurs d'EPS	2		1				3
	CPE					1		1
Total	Enseignants du second degré	13	6	5	6	28	8	66
Autres	Enseignants premier degré	5	3	2	1	10	5	26
enseignants	Inspecteurs de l'EN	1						1
titulaires	Prof. ENSAM							0
Tota	l Autres enseignants titulaires	6	3	2	1	10	5	27
Contractuels enseignants					1	5		6
	Total	33	17	12	14	77	22	175

Carte 3.2 : Carte des effectifs enseignants par sites Espé au 01/01/2015

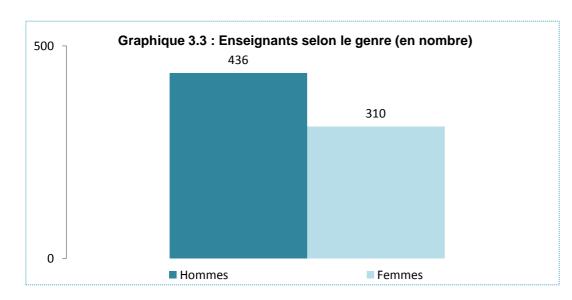


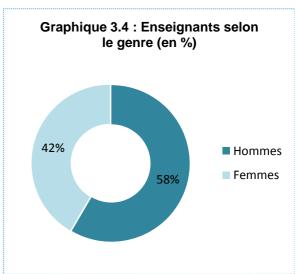
#### 3.4 Répartition par genre des personnels enseignants

Contrairement à la situation observée dans la population biatss, la majorité des enseignants sont des hommes (59%).

Les populations tiulaires et non titulaires ont un profil similaire en terme de parité, les hommes représentent ,dans les deux cas, environ deux tiers des effectifs.

Le désequilibre hommes/femmes tend à s'estomper légèrement chez les titulaires puisqu'on passe d'un taux de féminisation de 38% en 2012 à 40% en 2015. Plus précisement, entre 2012 et 2015, la population enseignante titulaire a gagné une enseignante supplémentaire pendant qu'elle perdait 39 enseignants.





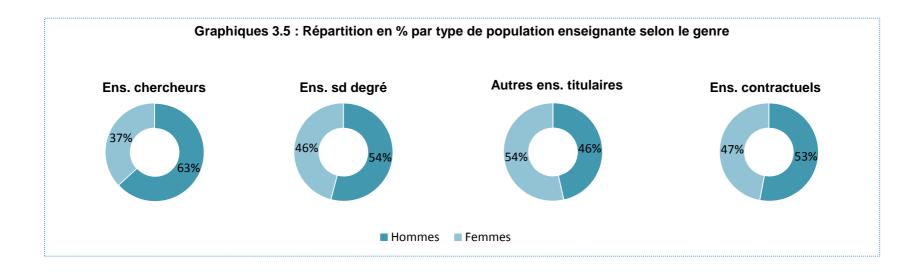
#### Les taux de féminisation varient fortement en fonction des corps enseignants.

C'est dans le groupe "autres enseignants titulaires" que l'équilibre est le plus favorable aux femmes avec 54% d'enseignantes, et plus particulièremeent chez les professeurs des écoles puisque les femmes y représentent 56% du total.

Les enseignantes représentent 46% de la population second degré et ce taux s'est nettement amélioré entre 2012 et 2015 à la faveur des départs à la retraite puisqu'on est passé de 40% à 46% de femmes.

Au niveau des enseignants chercheurs, un peu plus d'un tiers sont des femmes, ce qui se situe dans la moyenne nationale. Néanmoins, la situation est différente qu'on se situe dans les corps des MCF ou des PR.

Les femmes MCF représentent 43% des MCF, ce taux est dans la moyenne nationale, et il tend à augmenter sur la période 2012-2015 (40% contre 43% en 2015) du fait des départs à la retraite plus importants chez les hommes MCF. Ce taux est beaucoup plus faible chez les PR (20%) et il est légèrement en dessous de la moyenne nationale (22%). Entre 2012 et 2015, ce taux est resté stable mais en valeur absolue on constate que la population féminine n'a augmenté que d'un individu alors que la population masculine a gagné six personnes.



#### 3.5 Répartition des enseignants par disciplines

#### 3.5.1 Répartition des enseignants chercheurs par section CNU

Tableau 3.6 : Répartition des enseignants chercheurs par section CNU

N° section CNU	Libellé section CNU	Prof. des universités	Maîtres de conférences	Total général
01	Drt. priv. sc. crim.	2	7	9
02	Drt. publ.	1	9	10
03	Hist. drt. & inst.		1	1
04	Sc. politique			
05	Sc. économiques	1	11	12
06	Sc. de gestion	1	5	6
07	Sc. du langage	3	4	7
08	Lang. & litt. anc.		1	1
09	Lang. & litt. franc.	6	11	17
10	Litt. comparées	1	1	2
11	Lang. & litt. ang.	3	10	13
12	Lang. & litt. germ.		5	5
14	Lang. & litt. roman.	2	6	8
15	Lang. & Litt. autres	1	3	4
16	Psychologie	1	7	8
17	Philosophie	1	2	3
18	Arts	1	6	7
19	Socio., démographie	5	4	9
21	His. & civ. : ancien	3	7	10
22	His. & civ. : cont.	8	10	18
23	Géo. phys. & autres	2	11	13
24	Amén. espace, urbain	_		0
25	Mathématiques	7	9	16
26	Maths. appliqués		9	9
27	Informatique	11	23	34
28	Mil. denses & matér.	2	5	7
30	Mil. dilués & optiq.	2		2
31	Chim. théo., phys.	2	6	8
32	Chim. org. min. ind.	4	11	15
33	Chim. des matériaux	2	6	8
36	Terre solide		1	1
60	Mécan., génie mécan.	13	22	35
61	Génie informatique	3	11	14
62	Energ., génie procé.		3	3
63	Electronique	5	19	24
64	Biochimie, biologie	2	3	5
65	Biologie cellulaire	1	2	3
66	Physiologie	3	5	8
67	Biolog. pop. & écol.		2	2
68	Biolog. organismes		3	3
69	Neurosciences		2	2
70	Sc. de l'éducation	1	13	14
71	Sc. info. communic.	·	4	4
72	Epis., his. sc. tec.		1	1
74	Sc. & tec. act. phy.	1	11	12
85	Sc. phys-ch., autres	1		1
	Total général	102	292	394

#### 3.5.2 Répartition des enseignants par discipline second degré

Tableau 3.7 : Répartition des enseignants par discipline second degré

Code discipline	Libellé discipline	Prof. agrégé	Prof. certifié	Prof. L.P.	Prof. EPS	CPE	Total génér
2001	AIDE CT			1			1
0421	ALLEMAND		1				1
0422	ANGLAIS	7	21	1			29
6500	ARTS APPLIQUES			1			1
1800	ARTS PLASTIQUES	4	2				6
7200	BIOTECHNOL			1			1
8040	BUREAUTIQ	1	1				2
8012	COMPT BURE			1			1
0800	DOCUMENTATION		4				4
0030	E.V.S.					1	1
8052	ECO.GE.M		1				1
8010	ECONOMIE GEST.	5	13	1			19
1700	EDUCAT. MUSICALE		5				5
1900	EDUCAT.PHYS.SPORT	8			10		18
5101	Electronique			1			1
5201	ELECTROTEC		1				1
0426	ESPAGNOL	3	5				8
4550	G.M.MAINT			1			1
3010	GEN CONSTR			1			1
3000	GENIE CIVIL	6	4				10
5100	GENIE ELECTRIQUE	2					2
4100	GENIE MECAMECAN.	3	2				5
1000	HISTOIRE-GEO.	6	6				12
8030	INFORM. ET GEST.		1				1
0429	ITALIEN		1				1
0222	LET ANGL			1			1
0275	LET HG LET						0
0201	LET. CLASSIQGRAM.	1	1				2
0202	LETTRES MODERNES	5	10				15
1315	MATH SC PH		1	1			2
1300	MATHEMATIQUES	12	4				16
4201	MECA GENE	2					2
0100	PHILOSOPHIE		4				4
1500	PHYSIQUE - CHIMIE	3	1				4
4200	PRODUCTIQ	3	1				4
1100	SC. ECO. ET SOCIALES		1				1
7300	SC. TECH.MEDSOC.		1				1
1600	SCIEN. VIE TERRE	7	1				8
1510	SCIEN.PHYPHY.APPLI	3	2				5
1412	SII.EE		1				1
1415	SII.ING.EL	2					2
1414	SII.ING.ME	2					2
1413	SII.SIN		1				1
1400	TECHNOLOGIE		2				2
8013	VENTE						0
8043	VENTE PLP			1			1
	Total général	85	99	12	10	1	207

#### Chap 03 Les effectifs enseignants

#### 3.6 Synthèse par domaine de disciplines

En 2015, la moitié des enseignants chercheurs et second degré de l'Artois ont une discipline que l'on peut considérer comme relevant des "Sc. exactes et sc. de la vie". Cette proportion s'explique par le poids des laboratoires de recherche dans ces disciplines, sachant qu'au niveau des enseignements, les étudiants inscrits dans des filières scientifiques correspondantes à ces domaines représentent un peu plus du tiers des effectifs totaux.

La situation des enseignants en "Droit-Eco" est particulière, l'université doit notamment faire face à des difficultés récurrentes de recrutement d'enseignants chercheurs en droit (-10%).

Les enseignants en "Sc. exactes et sc. de la vie" sont les moins impactés par la baisse générale alors que la baisse la plus forte est à relever chez les enseignants en SHS (-9 enseignants ; -4%) et plus précisément affectés à l'ESPE (-8 enseignants). Hors disciplines "Droit-Eco", la baisse générale s'explique principalement par l'évolution des effectifs au sein de l'ESPE.

Tableau 3.8 : Evolution du nombre d'EC et sd degré par domaine de disciplines

Domaines	Corps	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Ecart total	Dont ESPE
	Professeurs des universités	7	6	5	-2	0
Droit-Eco	Maitres de conférences	35	33	33	-2	0
	Enseignants second degré	26	26	23	-3	0
Total Droit-Eco		68	65	61	-7	0
	Professeurs des universités	35	36	38	3	0
Sc. humaines et sociales	Maitres de conférences	113	108	106	-7 -5	-6
Sociales	Enseignants second degré	96	95	91		-2
Total Sc. humaines et s	sociales	244	239	235	-9	-8
Ctt d- l-	Professeurs des universités	57	60	59	2	0
Sc. exactes et sc. de la vie	Maitres de conférences	155	152	153	-2	1
Vie	Enseignants second degré	95	96	93	-3 -7 3 -7 -5 -9 2	-1
Total Sc. exactes et sc.	de la vie	307	308	305	-2	0
Total général		619	612	601	-18	-8

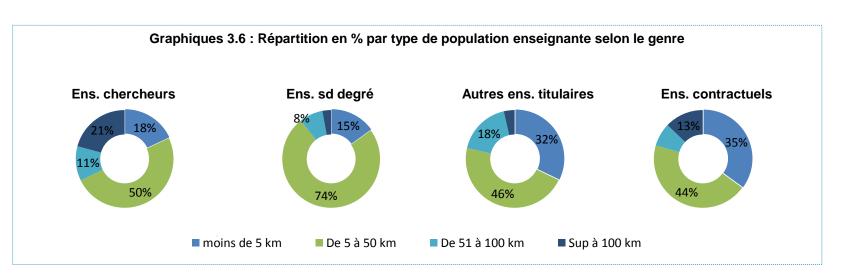
#### 3.7 Eloignement géographique des personnels enseignants titulaires

Les distances sont calculées entre les adresses personnelles et administratives saisies dans Harpège, le calcul kilométrique est effectué par le biais d'un outil cartographique en ligne.

Les personnels Artois, titulaires ou non, résident en majorité à proximité du lieu de travail, en effet, environ 55% habitent à moins de 30 km de leur lieu de travail.

Environ un titulaire sur cinq et un contractuel sur trois effectuent moins de cinq kilomètre pour se rendre au travail.

A noter que les enseignants chercheurs ont une particularité, 20% effectuent un trajet supérieur à 100 kilomètre pour se rendre au travail.



#### 3.8 Démographie des personnels enseignants

Tableau 3.9 : Evolution de l'âge moyen des enseignants titulaires

Enseignants titulaires	janv13	janv14	janv15
Hommes	47,6	48,0	48,4
Femmes	46,1	46,6	47,2
Moyenne	47,0	47,4	47,9

Tableau 3.10 : Evolution de l'âge moyen des enseignants contractuels

Enseignants contractuels	janv13	janv14	janv15
Hommes	32,1	32,6	32,6
Femmes	31,5	30,5	30,1
Moyenne	31,8	31,7	31,4

Globalement, l'âge moyen des personnels enseignants titulaires est de 47,9 ans. Les enseignantes titulaires ont en moyenne une année de moins que les enseignants titulaires.

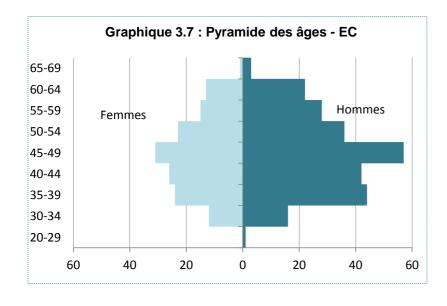
L'âge moyen des enseignants est en progression continue chez les enseignants titulaires. Il correspond aux moyennes constatées au niveau national (source MESR 2013).

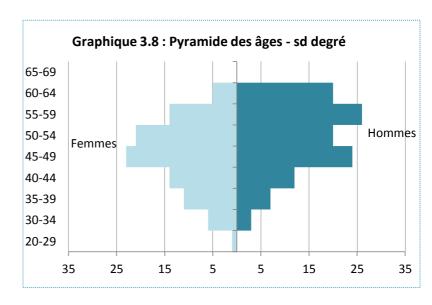
Au sein de la population des EC, la pyramide des âges des MCF est sensiblement conforme à la pyramide nationale des âges, les deux tiers des effectifs (71%) ont moins de 50 ans

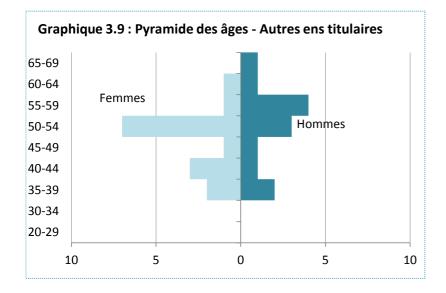
Les PR Artois apparaissent **comme beaucoup plus jeune** qu'au niveau national, en effet, presque la moitié des effectifs (46%) a moins de 50 ans contre un tiers (35%) au niveau national. De même, les plus de 60 ans représentent 18% des effectifs contre 28% au niveau national.

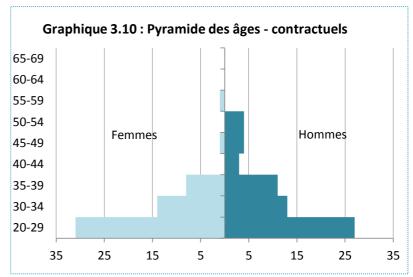
Dans la population des second degré, la proportion des plus de 60 ans est un peu plus importante (12%) et les moins de 40 ans ne représentent que 13% des effectifs.

Les autres enseignants titulaires ont pour spécificité que deux enseignants sur trois ont plus de 50 ans.









#### Chap 03 Les effectifs enseignants

#### 3.9 Promotions des enseignants

Les personnels enseignants peuvent bénéficier de promotions par le biais de l'avancement d'échelon, de l'avancement de grade et de corps.

L'avancement d'échelon concerne l'ensemble des agents de la fonction publique, c'est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il dépend à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

En ce qui concerne les autres types d'avancement, une distinction est à opérer entre les enseignants second degré et les enseignants chercheurs.

L'avancement de grade passe par une procédure au niveau académique pour les professeurs certifiés et assimilés (elle est arrêtée par le recteur après avis de la commission administrative paritaire académique) et nationale pour les professeurs agrégés (elle est arrêtée par le ministre après avis de la commission académique paritaire nationale).

Pour les enseignants chercheurs, il s'effectue au choix suivant trois voies :

- soit en passant par le CNU qui dispose au niveau national d'un contingent d'avancements de grade,
- soit en passant par l'université qui dispose d'un certain nombre de possibilités d'avancement de grade. Le Président de l'université les attribue aux agents remplissant les conditions règlementaires après avis du conseil académique réuni en formation restreinte,
- soit par la voie d'avancement dite « spécifique » : elle est réservée aux enseignants-chercheurs assurant certaines fonctions (Présidents d'Université...).

L'avancement de corps se fait pour les enseignants du second degré et assimilés par concours et pour les enseignants chercheurs, cela passe par le recrutement sur titres et travaux par le comité de sélection compétent de l'université concernée. Les décisions sont ensuite validées par le CA restreint.

Dans le tableau ci-dessous, il sera question de l'**avancement de grade.** Les promotions de grade sont en légère baisse par rapport à l'année dernière.

Tableau 3.11: Les promotions

	Nombre de promotions				
Types	2012	2013	2014		
Professeurs des universités	11	12	11		
Maitres de conférences	12	10	7		
Enseignants du sd degré	9	11	6		
Autres ens titulaires	1		3		
Total	33	33	27		

#### 3.10 Emplois d'enseignants chercheurs mis au concours

Les emplois d'enseignants chercheurs mis au concours pour l'année 2015 sont en **augmentation** par rapport à 2014 et ce chiffre dépasse celui observé en 2012.

Et cette hausse concerne particulièrement les emplois de MCF (+58% par rapport à 2012 ou 2014).

Pour rappel, l'année 2012 avait été exceptionnelle d'un point de vue du recrutement.

En effet, suite au passage aux RCE en 2011, l'université d'Artois avait décidé, par précaution, de "geler" les emplois mis au concours sur l'année 2011. L'année 2012 regroupe la campagne d'emploi 2011 (suspendue) et celle de 2012.

Les chiffres suivants ne tiennent pas compte des concours infructueux.

Tableau 3.12 : Les enseignants et enseignants-chercheurs recrutés par concours entre 2012 et 2015

Types	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Professeurs des universités	9	9	5	3
Maitres de conférences	12	7	12	19
Total	21	16	17	22

#### 3.11 Motifs d'entrée et de sortie des enseignants au cours de l'année 2014

Les entrées sont constatées au cours de l'année 2014.

On comptabilise 41 entrées dont 20 entrées sont des affectations provisoires spécifiques à l'ESPE.

Les affectations provisoires regroupent des enseignants du premier et second degré. Ils sont affectés généralement en temps partagé dans le supérieur, cette affectation est valable un an et elle est renouvelable après accord du recteur et du président de l'université.

Les entrées sur concours sont en baisse par rapport à l'année dernière.

Tableau 3.13 : Les motifs d'entrée des enseignants au cours de l'année 2014

Corps des en	seignants	Affec provisoire	Concours	Détach / Dispo / Délég *	Mutation	Total
Enseignants	Maitres de conférences		9	1	1	0
chercheurs	Professeurs des univ.		2			2
Total Enseigna	ants chercheurs		11	1	1	13
	Professeurs agrégés	1	4			5
Enseignants	Professeurs certifiés	3	3			6
du sd degré	Professeurs des L.P.	1				1
	Professeurs EPS		1			1
Total Enseigna	ants du sd degré	5	8			13
Enseig	nants premier degré	15				15
Total Autres e	ns. titulaires	15				15
	Total	20	19	1	1	41

<sup>\*</sup> Comprend les détachements / disponibilités et délégations

Les sorties sont constatées au cours de l'année 2014.

On comptabilise 56 sorties, principalement pour les motifs suivants : affectations provisoires, retraites et mutations.

Les départs effectifs à la retraite sont en légère baisse par rapport à l'année dernière (16 contre 19).

On constate que seuls 3 enseignants chercheurs sont partis en retraite contrairement à l'année précédente où ils représentaient 53% des départs (10 EC).

A noter que les trois départs constatés chez les enseignants au titre des concours l'ont été pour des postes de professeurs des univ. (2 postes) et de MCF (1 poste) mis au concours à l'université d'Artois.

Tableau 3.14 : Les motifs de sorties des enseignants au cours de l'année 2014

Corps des en	seignants	Affec provisoire	Retraite	Mutation	Detach / Dispo / Délég *	Concours	Démission	Total
Enseignants	Maitres de conférences		2	2	4	2	1	11
chercheurs	Professeurs des univ.		1		1			2
Total Enseign	ants chercheurs		3	2	5	2	1	13
	Professeurs agrégés	1	6	2		1		10
<b>-</b>	Professeurs certifiés	4	4	1				9
Enseignants du sd degré	Professeurs des L.P.	3						3
du sa degre	Professeurs EPS		1					1
	Professeurs Ensam		2					2
Total Enseign	ants du sd degré	8	13	3		1		25
Enseig	nants premier degré	17						17
Total Autres ens. titulaires		17						17
	Total	25	16	5	5	3	1	55

### Chap 03 Les effectifs enseignants

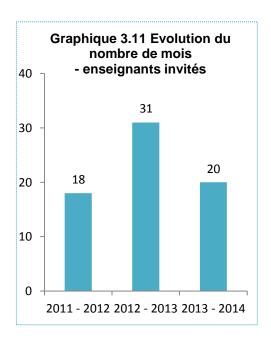
### 3.12 Les enseignants invités et visiting professors

Les enseignants invités sont des enseignants ou chercheurs travaillant dans un établissement d'enseignement à l'étranger, nommés pour une durée minimale d'un mois et maximale d'un an par le Président de l'Université après avis du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration.

Le statut de "visiting professor" permet d'accueillir un chercheur de l'étranger pour des séjours plus courts, une semaine en règle générale.

Tableau 3.15 : Les enseignants invités durant l'année 2013-2014

Sections CNU	Nbre de personnes	Durée en mois
Eco-Droit	1	1
Sc humaines et sociales	4	13
Sciences	6	6
Total général	11	20



Carte 3.3 : Enseignants invités en 2013-2014 par continent d'origine

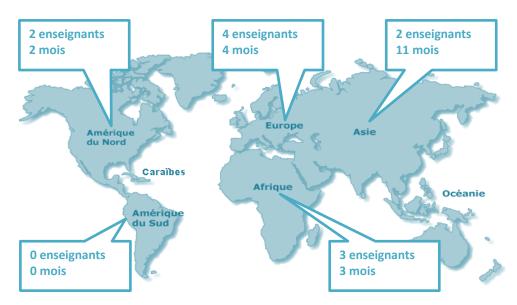


Tableau 3.16 : Visiting professors

	2013			
Domaines de recherche (labos)	Nbre de personnes	Durée en jours		
Eco-Droit	2	11		
Sc humaines et sociales	3	22		
Sciences	11	66		
Total général	16	99		

2014					
Nbre de personnes	Durée en jours				
1	7				
5	29				
19	109				
25	145				

### 3.13 Absences et congés des personnels enseignants

En 2013-2014, **119** personnels enseignants ont bénéficié d'un congé (certains peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont bénéficié d'au moins deux types de congés différents) dont 12 contractuels (10%). Les titulaires en congé ordinaire de maladie étaient les plus nombreux, 92 personnes qui ont représenté l'équivalent de 1 746 jours d'arrêt contre 10 contractuels pour un total de 132 jours d'arrêt. **Ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année dernière** (+7% de jours de congé maladie).

Les autres congés concernaient peu de personnels, mais le nombre de jours d'arrêt était souvent conséquent, jusqu'à 180 jours en moyenne par personnel enseignant en congé longue maladie.

### 3.13.1 Congé maladie ordinaire

Tableau 3.17 : Les congés maladie ordinaire en 2012-2013 et 2013-2014

	2012 - 2013			2013-2014		
Filières	Nbre agents	Nbre agents Nbre de jours mo par agent conce		Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	38	751	19,8	43	783	18,2
Enseignant du 2nd degré	28	670	23,9	38	593	15,6
Autres ens titulaires	12	154	12,8	11	370	33,6
Contractuels	8	180	22,5	10	132	13,2
Total	86	1755	20,4	102	1878	18,4

### 3.13.2 Congé longue maladie et longue durée

Tableau 3.18 : Les CLM et CLD en 2012-2013 et 2013-2014

	2012 - 2013			2013-2014		
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	2	351	175,5	1	366	366,0
Enseignant du 2nd degré	5	909	181,8	5	1239	247,8
Autres ens titulaires						
Contractuels						
Total	otal 7 1260 180,0		6	1605	267,5	

### 3.13.3 Congé maternité

Tableau 3.19 : Les congés maternité en 2012-2013 et 2013-2014

	2012 - 2013			2013-2014		
Filières			Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	7	639	91,3	5	531	106,2
Enseignant du 2nd degré	1	64	64,0	1	85	85,0
Autres ens titulaires						
Contractuels	3	248	82,7	2	280	140,0
Total	11	951	86,5	8	896	112,0

### **Chap 03 Les effectifs enseignants**

### 3.13 Absences et congés des personnels enseignants

### 3.13.4 Congé paternité

Tableau 3.20 : Les congés paternité en 2012-2013 et 2013-2014

		2012 - 2013			2013-2014		
Filières	Nbre agents Nbre de Nbre de jours moyen par agent concerné		Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné		
Enseignants Chercheurs	3	33	11,0	6	66	11,0	
Enseignant du 2nd degré	1	11	11,0	3	36	12,0	
Autres ens titulaires							
Contractuels	1	11	11,0				
Total	5	55	11,0	9	102	11,3	

### 3.13.5 Temps partiel thérapeutique

Tableau 3.21 : Le temps partiel thérapeutique en 2012-2013 et 2013-2014

	2012 - 2013				2013-2014		
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	
Enseignants Chercheurs	1	90	90,0				
Enseignant du 2nd degré	1	345	345,0	2	104	52,0	
Autres ens titulaires							
Contractuels							
Total	2	435	217,5	2	104	52,0	

### 3.13.6 Accident de service / trajet

Tableau 3.22 : Les accidents de service et de trajet en 2013 et 2014

	2013			2014		14
Filières	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	5	83	16,6	3	9	3,0
Enseignant du 2nd degré	8	35	4,4	3	12	4,0
Autres ens titulaires						
Contractuels						
Total	13	118	9,1	6	21	3,5

## Chapitre 04 Les rémunérations

### 4.1 Notions générales

La rémunération des fonctionnaires est définie par l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983, qui dispose que « les fonctionnaires ont droit après service fait à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ». Le mode de liquidation du traitement et ses compléments est précisé par le décret du 24 octobre 1985, relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales. En application de l'art 20 précité, le montant du traitement est fixé » en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps (ex. : Professeurs des Universités). Suivant le grade de l'agent dans ce corps, un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle ou grille indiciaire commune à tous les fonctionnaires.

A chaque indice brut (indice classement) correspond un indice majoré ou INM (indice traitement).

Si l'indice brut demeure inchangé, l'indice majoré évolue lorsque des revalorisations en points d'indice sont accordées : mesures pour les bas salaires, points uniformes, mesures catégorielles.

### Calcul du traitement brut annuel :

Valeur du point = 55,5635 € au 1er Juillet 2010

L'indice majoré 100 est qualifié d'indice de base de la fonction publique = 5 556,35 € bruts annuels

Minimum de traitement (IM 309): 17169,12 € bruts annuels = 1 430,76 € brut mensuels

Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) instituée par le Décret 2008-539 du 6 Juin 2008

La GIPA est attribuée aux agents de la fonction publique dont le Traitement Indiciaire Brut hors primes et indemnités a évolué moins vite que l'inflation sur une période de 4 ans. Cette garantie est soumise à certaines conditions liées notamment à un indice maximal, à la durée de présence dans le statut, à la quotité d'exercice...

### Eléments positifs :

- Traitement brut (INM x valeur du point).
- Primes dont peut bénéficier un agent.
- Indemnité de résidence (entre 0 et 3 % du trait brut mens suivant les zones d'habitation ; IR min est celle de l'indice 313).
- Supplément Familial de Traitement (1 enfant = 2,29€; 2 enfants= 10,67€ + 3% du trait brut mens; 3 enfants= 15,24€ + 8% du trait brut mens ; par enfant en plus= 4,57€ + 6% du trait brut mens ; tx plancher = INM 449 ; tx plafond =: INM 717)
  - Indemnité mensuelle spéciale (intégrée au salaire) et éventuellement des prestations familiales.

### Eléments négatifs :

- Retenue pour pension civile (9.54% du traitement brut pour les seuls actifs depuis le 01/01/2015).
- CSG (précomptée chaque mois et prélevée au taux de 7,5% sur le montant du traitement brut (TB), de l'indemnité de résidence (IR)et du supplément familial de traitement (SFT), ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1.75 % de ce montant).
- CRDS (précomptée chaque mois et prélevée au taux de 0,5 % sur le montant du TB, de l'IR et du SFT, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1.75% de ce montant).
- Contribution exceptionnelle de solidarité (Le traitement mensuel net majoré de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et des primes fait l'objet d'une contribution de solidarité au taux de 1 %).

  Depuis le 15 janvier1998, sont exonérés les agents dont la rémunération mensuelle nette est inférieure au traitement mensuel

Depuis le 15 janvier1998, sont exonérés les agents dont la rémunération mensuelle nette est inférieure au traitement mensue brut afférent à l'indice brut 296.

- Le régime de retraite additionnelle sur les rémunérations accessoires des fonctionnaires donne lieu à une retenue à compter du 01/01/2005 au taux de 5%, sur les éléments de rémunération de toute nature perçus et non cotisés au titre de la couverture vieillesse (IR, SFT, primes ...), dans la limite de 20 % du TB indiciaire annuel. (Décret n° 2004-569 du 18 juin 2004) - Eventuellement : cotisation mutuelle complémentaire.

### Sources:

http://www.fonction-publique.gouv.fr/fp/remuneration/remuneration.htm http://idaf.pleiade.education.fr/

### 4.2 Grille des salaires des titulaires et contractuels

Base de calcul du tableau :

Point INM = **55,5635** € au 1er Juillet 2010.

Barème 2015 mise à jour au 03/06/2014 (Taux en vigueur au 01/01/2015 ; source : http://idaf.pleiade.education.fr/)

Tableau 4.1 : Grille des salaires en 2015

			Indices cl	assement	Indices T	raitement	Traiteme	nt annuel
Statut	Cat.	Corps	Indice mini. brut	Indice maxi. brut	Indice mini. Majoré	Indice maxi. Majoré	Minimum brut	Maxi. brut
	Α	Secrétaire général	801	1217	658	963	36 561 €	53 508 €
	А	CASU	529	985	453	798	25 170 €	44 340 €
А	Attaché administration	404	966	365	783	20 281 €	43 506 €	
TS	ATSS	Infirmier	370	700	342	581	19 003 €	32 282 €
⋖	В	Secrétaire administratif	348	675	326	562	18 114 €	31 227 €
	В	Assistant service social	350	675	327	562	18 169 €	31 227 €
	С	Adjoint administratif	340	543	321	462	17 836 €	25 670 €
	Α	Conservateurs	499	1500	430	1164	23 892 €	64 676 €
ω	А	Bibliothécaire	379	780	349	642	19 392 €	35 672 €
BIB	В	Bibliothécaire assistant spécialisé	348	675	326	562	18 114 €	31 227 €
	С	Magasinier	340	543	321	462	17 836 €	25 670 €
	А	Ingénieur de recherche	473	1217	412	963	22 892 €	53 508 €
	А	Ingénieurs d'études	416	966	370	783	20 558 €	43 506 €
ITRF	А	Assistants ingénieurs	366	730	339	604	18 836 €	33 560 €
_	В	Techniciens	348	675	326	562	18 114 €	31 227 €
	С	Adjoint technique	340	543	321	462	17 836 €	25 670 €
Enc	noign	Professeurs des universités	801	1725	658	1320	36 561 €	73 344 €
	seign erch.	Maîtres de confèrences	530	1217	454	963	25 226 €	53 508 €
		<u> </u>	<u>!</u>					
		Professeurs agrégés	427	1217	379	963	21 059 €	53 508 €
Second	d Degré	Professeur ENSAM	270	000	349	963	19 392 €	53 508 € 43 506 €
		PRCE, PLP, CPE Bi-admissibles à l'agrégation	379 406	966 841	349 366	783 688	19 392 € 20 336 €	38 228 €
			<u> </u>		l			
1er [	Degré	Professeurs des Ecoles	379	966	349	783	19 392 €	43 506 €
	3	Instituteurs	368	613	341	515	18 947 €	28 615 €
Inspe	ection	Insp. d'acad. ; IPR	701	1350	582	1058	32 338 €	58 786 €
ШОР		Inspecteurs de l'Education national	416	1217	370	963	20 558 €	53 508 €
		Professeur contractuel			321	782	17 836 €	43 451 €
		ATER temps complet	5	13	4	41		24 504 €
		ATER mi-temps	32	26	315			17 503 €
Autres	statuts	Lecteurs	34	40	321			17 836 €
		Assist.de langues étrangères	20	67	3	02		16 780 €
		Contr. doctorant ss ens.					Montant brut :	1 685 €
		Contr. doctorant ac ens.					Montant brut :	2 025 €

### Chap 04 Les rémunérations

### 4.3 Les primes des biatss en 2014

Les primes sont octroyées en complément de la rémunération principale sur la base du texte règlementaire spécifique qui institue chacune d'entre elles. Certaines sont versées globalement aux personnels d'un même corps ou d'un même grade, d'autres sont liées à la situation individuelle des agents.

Tableau 4.2 : Tableau des primes 2014 - ATSS

		Artois	Montant annuel moyen perçu dans les
Catégories	Filière ATSS	Montant annuel moyen	établissements RCE au niveau national *
	Ex-CASU	13 260,0 €	
	APAENES A1	8 675,0 €	
	APAENES A2	8 300,0 €	
	APAENES A3	7 800,0 €	7 819 €
	APAENES A4	7 550,0 €	
Cot A	APAENES A5	7 475,0 €	
Cat A	AAENES A1	6 412,5 €	
	AAENES A2	6 150,0 €	
	AAENES A3	5 800,0 €	5 746 €
	AAENES A4	6 525,0 €	
	AAENES A5	5 572,5 €	
	INF	4 794,4 €	3 819 €
	SAENES CE B1	5 536,0 €	
	SAENES CE B2	5 319,0 €	4 169 €
	SAENES CE B3	5 086,5 €	
	SAENES CS B1	5 290,0 €	
O-t D	SAENES CS B2	5 000,0 €	4 114 €
Cat B	SAENES CS B3	4 797,0 €	
	SAENES CN B1	5 122,0 €	
	SAENES CN B2	4 704,0 €	3 931 €
	SAENES CN B3	4 501,5 €	
	ASSOC	4 501,5 €	3 589 €
	ADJAENES P1	2 737,0 €	2 474 €
0-4-0	ADJAENES P2	2 700,2 €	2 457 €
Cat C	ADJAENES A1	2 669,2 €	2 450 €
	ADJAENES A2	2 582,9 €	2 336 €

<sup>\*</sup> Source : Bilan social ESR ; 2013-2014

Pour les attachés et les secrétaires qui bénéficient de la prime de fonctions et de résultats, les groupes de fonction sont fixés comme suit :

- A1: Responsable grande direction / Responsable administratif ESPE
- A2: Responsable administratif IUT
- A3: Adjoint d'une grande direction / Responsable administratif site ESPE UFR hors siège / Responsable de service
- A4 : Responsable administratif petit site ESPE / Responsable administratif UFR siège / Chef de bureau
- A5 : Gestionnaire dans un service / Chargé de mission
- B1 : Responsable administratif petit site ESPE / Responsable administratif UFR siège
- B2 : Responsable petit site ESPE / Responsable administratif SUAPS / Responsable scolarité UFR
- B3 : Gestionnaire dans un service / Chargé de mission

### 4.3 Les primes des biatss en 2014

Les primes sont octroyées en complément de la rémunération principale sur la base du texte règlementaire spécifique qui institue chacune d'entre elles. Certaines sont versées globalement aux personnels d'un même corps ou d'un même grade, d'autres sont liées à la situation individuelle des agents.

Le régime indemnitaire de l'université d'Artois se situe dans la moyenne nationale sauf pour les catégories A et plus particulièrement les catégories A+.

Tableau 4.3: Tableau des primes 2014 - BU

	,	Montant annuel moyen perçu dans les	
Catégories	Filière BU	Montant annuel moyen	établissements RCE au niveau national *
	CONS Chef	7 800 €	7 923 €
Cat A	CONS	5 573 €	6 446 €
	BIB	5 200 €	4 965 €
	BIBAS CE	5 087 €	4 059 €
Cat B	BIBAS CS	4 797 €	3 988 €
	BIBAS CN	4 502 €	3 825 €
	MAG P1	2 737 €	2 681 €
Cat C	MAG P2	2 700 €	2 587 €
Cal C	MAG 1	2 669 €	2 509 €
	MAG 2	2 583 €	2 555 €

<sup>\*</sup> Source : Bilan social ESR ; 2013-2014

Tableau 4.4 : Tableau des primes 2014 - ITRF

	Art	ois	Montant annuel moyen perçu dans les
Catégories	Filière ITRF	Montant annuel moyen	établissements RCE au niveau national *
	IGR HC	8 675 €	10 714 €
	IGR 1	7 800 €	8 712 €
	IGR 2	7 475 €	7 192 €
Cat A	IGE HC	7 475 €	5 827 €
	IGE 1	5 573 €	5 003 €
	IGE 2	5 573 €	4 942 €
	ASI	5 200 €	4 099 €
	TCH CE	5 087 €	3 768 €
Cat B	TCH CS	4 797 €	3 612 €
	TCH CN	4 502 €	3 421 €
	ATRF P1	2 737 €	2 441 €
Cat C	ATRF P2	2 700 €	2 409 €
Cai C	ATRF 1	2 669 €	2 345 €
	ATRF 2	2 583 €	2 265 €

<sup>\*</sup> Source : Bilan social ESR ; 2013-2014

### 4.4 Les primes des enseignants en 2014

Tableau 4.5 : Les primes fixées par la réglementation

Nature	Nature Personnel concerné		
Indemnité de participation au Conseil	Président de section	1 400 €	
National des Universités	Membres	1 000 € + indemnité d'acte	
Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur,Prime d'Enseignement Supérieur	Enseignants	1 245 €	

Tableau 4.6 : Les primes encadrées par la réglementation et fixées par les instances de l'université

Nature	Personnel concerné	Montants annuels
	Vice-Président	8 000 € et décharge (si demandée) complète de service
	Directeur d'U.F.R.	6 000 € et décharge (si demandée) maximale de 2/3 du service
	Chef de département	5 000,0 €
Primes de charges administratives	Directeur du service commun SAOIP	5 000,0 €
(PCA)	Directeur de service commun	3 000 à 5 000 €
	Chargé de mission désigné par le Président	2000 à 4000 €
	Délégation fonctionnelle (ASUA,C2i)	1000 à 4000 €
	Responsable pédagogique de site IUFM :	décharge selon les sites (96 h à 256 h)
	Prof. d'Univ. 1ère classe, classe except et assimilés	7 000,0 €
	Prof. d'Univ. 2ème classe et assimilés	5 500,0 €
Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche	Autres Enseignants Chercheurs assimilés	4 000,0 €
	Membre senior en délégation auprès de l'IUF	10 000,0 €
	Membre junior en délégation auprès de l'IUF	6 000,0 €

### 4.5 Masse salariale 2014

La masse salariale recouvre les dépenses des personnels de l'université d'Artois sur l'année 2014.

On distingue généralement deux types de masse salariale, la masse salariale sur plafond Etat et la masse salariale sur ressources propres.

Tableau 4.7 : Répartition de la masse salariale sur l'année 2014

	Eléments	Montants
	Rémunération principale des fonctionnaires	37 954 428,32 €
	Rémun. principale des contractuels	4 223 214,62 €
	Heures Complémentaires	3 510 478,23 €
	Vacations administratives	256 718,83 €
	Autres rémunérations accessoires	5 636,46 €
	Primes et indemnités	3 767 244,96 €
	Total rémunérations	49 717 721,42 €
Masse salariale sur	Cotisation Pension Civile	28 345 303,40 €
dotation Etat	Autres cotisations patronales	7 938 398,47 €
2012	Impôts sur rémunération	786 518,02 €
	Total Cotisations patronales	37 070 219,89 €
	Allocation de retour à l'emploi	449 087,45 €
	Autres dépenses de personnels (prestations actions sociales, CLD, SFT)	1 002 410,58 €
	Total prestations	1 451 498,03 €
	Masse salariale sur dotation Etat	88 239 439,34 €
	Rémunération principale des fonctionnaires	124 473,32 €
	Rémun. principale des contractuels	1 266 983,87 €
	Heures Complémentaires	1 521 959,26 €
	Vacations administratives	90 805,23 €
	Autres rémunérations accessoires	90 598,69 €
	Primes et indemnités	21 679,59 €
	Total rémunérations	3 116 499,96 €
Masse salariale sur	Cotisation Pension Civile	92 599,87 €
ressources propres	Autres cotisations patronales	592 387,82 €
	Impôts sur rémunération	31 940,23 €
	Total Cotisations patronales	716 927,92 €
	Allocation de retour à l'emploi	10 077,64 €
	Autres dépenses de personnels (prestations actions sociales, CLD, SFT)	15 930,49 €
	Total prestations	26 008,13 €
	Masse salariale sur ressources propres	3 859 436,01 €
	Total rémunérations	52 834 221,38 <b>€</b>
	Total charges	37 787 147,81 €
	Total prestations	1 477 506,16 €
	Masse salariale totale	92 098 875,35 €

### Chapitre 05

### La formation continue des personnels

Tous les personnels de l'université d'Artois, titulaires ou contractuels, ont accès à la formation permanente de l'établissement.

Les demandes de formation continue sont gérées par le bureau de la formation continue au sein de la direction des ressources humaines.

La politique volontariste de l'établissement dans le domaine de la formation continue s'est traduite par des dépenses et un volume horaire (+90%) en formation continue qui sont en **forte augmentation entre 2011 et 2013**.

Pour l'année 2014, on constate **une relative stabilité** du coût et du volume horaire. Ainsi, 8 543 heures de formation ont été réalisées pour plus de 855 stagiaires présents contre 8 690 heures et 919 stagiaires en 2013.

Les données de la formation continue proviennent du bureau de la formation continue pour l'année 2014.

### 5.1 Evolution de la formation continue entre 2011 et 2014

Tableau 5.1 : Evolution du coût de la formation entre 2011 et 2014

	2011	2012	2013	2014	<b>Evolution 2011-2014</b>
Coût formation hors rémunération des stagiaires	58 186 €	74 198 €	95 075 €	94 889 €	63%
Coût formation avec rémunération des stagiaires	169 980 €	249 131 €	364 834 €	352 522 €	107%

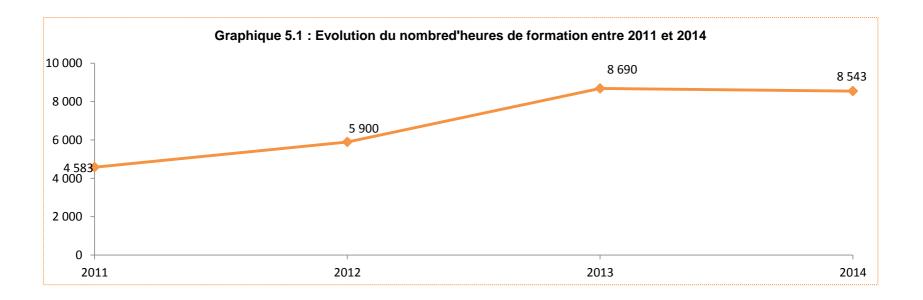


Tableau 5.2 : Evolution du coût et nombre d'heures moyen

	2012	2013	2014
Coût moyen par stagiaire	379€	397 €	412€
Nombre d'heures de formation par stagiaire	9,0	9,5	10,0

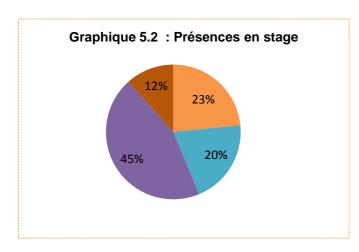
### Chap 05 La formation continue des personnels

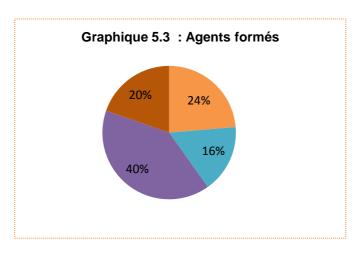
### 5.2 Caractéristiques des agents formés en 2014

Tableau 5.3 : Nombre de présences et d'agents formés en 2014

	Nombr	Nombre de présences en stage *			Nombre d'agents formés		
Population	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Catégorie A	97	103	200	52	60	112	
Catégorie B	35	139	174	18	60	78	
Catégorie C	84	298	382	54	136	190	
Enseignants	40	59	99	36	57	93	
Total général	256	599	855	160	313	473	
	30%	70%		34%	66%		

<sup>\*</sup> Un stagiaire (agent formé) peut être comptabilisé plusieurs fois (nombre de présences)





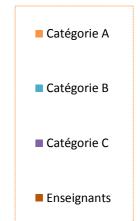
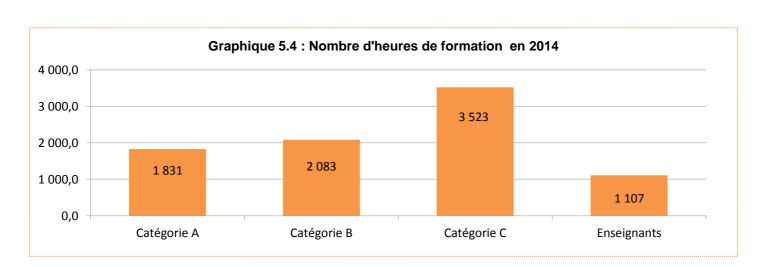
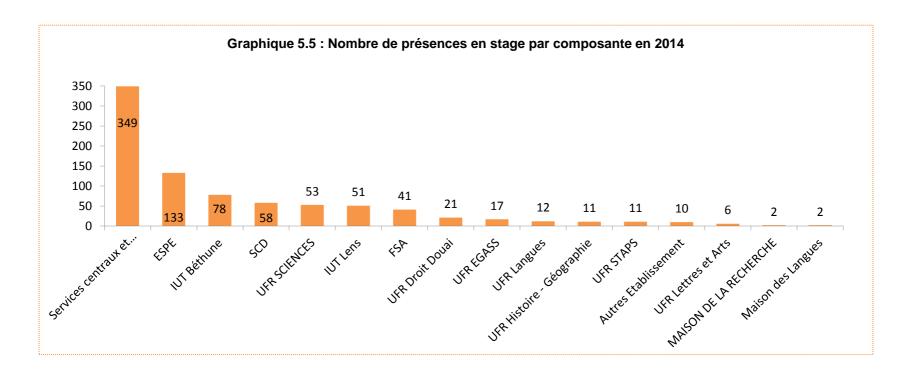


Tableau 5.4 : Nombre d'heures et de jours de formation en 2014

	Nomb	Nombre d'heures de formation			Nombre de jours de formation			
Population	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Catégorie A	809,8	1 020,8	1 830,5	135,0	170,1	305,1		
Catégorie B	519,3	1 563,8	2 083,0	86,5	260,6	347,2		
Catégorie C	846,5	2 676,7	3 523,2	141,1	446,1	587,2		
Enseignants	577,8	528,8	1 106,5	96,3	88,1	184,4		
Total général	2 753,3	5 790,0	8 543,2	458,9	965,0	1 423,9		



### 5.2 Caractéristiques des agents formés en 2014



### 5.3 Les domaines de formation

Tableau 5.5 : La formation continue par domaines de formation en 2014

Population	Présences	Heures	Dépenses	Rémunérations	Coût total
Concours, Carrière	220	2 146,13	15 116 €	70 426 €	85 543 €
Formations générales	20	336,50	4 457 €	5 837 €	10 293 €
Formation métiers	173	1 517,50	31 790 €	52 003 €	83 793 €
Hygiène et Sécurité	192	1 201,70	12 652 €	34 835 €	47 486 €
Informatique et Bureautique	115	1 643,72	15 294 €	51 458 €	66 751 €
Langues	71	882,60	6 052 €	20 981 €	27 034 €
Métiers de la Bibliothèque	36	555,20	7 277 €	19 310 €	26 587 €
Pédagogie	28	259,90	2 252 €	2 784 €	5 036 €
Total général	855	8 543,25	94 889 €	257 633 €	352 522 €

# Chapitre 06 L'action sociale

L'action sociale en faveur des personnels incombe à l'Université d'Artois depuis le 1er janvier 2011, date de son passage aux Responsabilités et Compétences Elargies.

Le Bureau de l'Action Sociale de la Direction des Ressources Humaines a pour mission d'aider les personnels par le bénéfice de différentes actions mais également par une écoute et une aide personnalisée apportée par l'assistante sociale des personnels dans le respect de la personne, des règles de déontologie et de secret professionnel.

L'assistante sociale intervient dans plusieurs domaines :

- Economique : difficultés financières, endettement (Aides EDF, factures loyer...)
- Professionnel : difficultés liées à l'environnement de travail (Mutation...)
- Social : difficultés liées à l'environnement social et familial (Séparation, décès, dossier adm...)
- Santé : difficultés suite à un problème de santé (reconnaissance handicap, CLM, CLD...)
- Information et orientation

ASIUA.

Les actions sociales peuvent être attribuées **aux personnels titulaires et contractuels** bénéficiant d'un contrat de plus de 6 mois aux mêmes conditions que celles accordées par le rectorat :

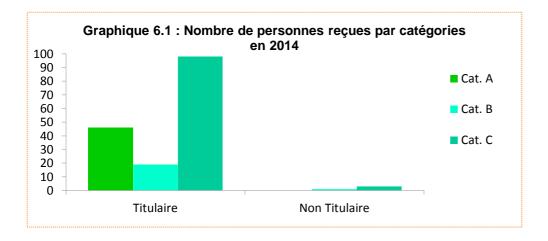
- Prestations Interministérielles (PIM) et Prestations à l'Initiative de l'Université d'Artois (ASIUA)

Elles sont accordées aux familles dont le quotient familial est inférieur à 12 400 € (n-2) pour les PIM et 14 000€ (n-1) pour les

### - Aides sociales à l'initiative de l'Université d'Artois

Elles sont soumises à l'évaluation sociale. Ces aides nécessitent l'intervention de l'assistante sociale des personnels et sont attribuées sur examen de dossier par la Commission d'Action Sociale. Elles s'adressent à des personnels présentant des difficultés

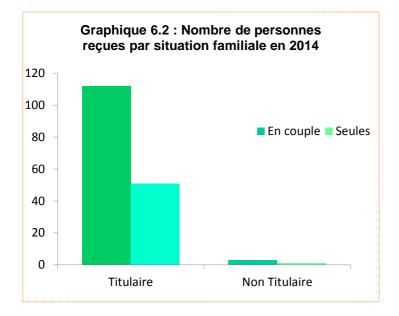
### 6.1 Caractéristiques des personnels recus en 2014

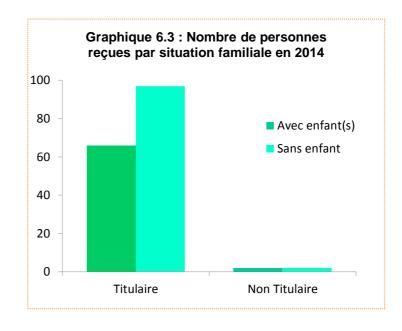


Au cours de l'année 2014, 167 personnels ont été reçus par l'assistante sociale contre 129 en 2013, soit **une augmentation de 30%**.

Parmi les personnels reçus, 98 % d'entre eux sont des titulaires, le plus souvent en couple (69%).

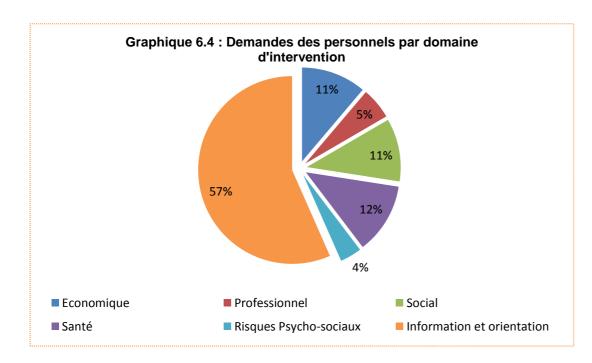
Indépendamment du statut (titulaire ou contractuel),les personnels de catégorie C sont les plus nombreux à faire appel à l'assistante sociale (60 % des personnels reçus).





### Chap 06 L'action sociale

### 6.2 Typologie des demandes et coûts



Les 167 personnels reçus par l'assistante sociale ont formulé 295 demandes.

Le nombre de demande est relativement stable par rapport à 2013 (+6%).

Parmi ces demandes, 57% peuvent être considérées comme des demandes d'information et d'orientation. Les autres demandes ont fait l'objet d'un accompagnement plus soutenu de l'assistante sociale.

Hors demande d'informations, le service est principalement sollicité pour des questions d'ordre socioéconomique et de santé.

Tableau 6.1 : Coût des prestations en 2014 (hors CLD)

			Nbre de bénéficiaires	Montant versé
		Maisons familiales ou gites ruraux agréés	1	174 €
	Sous condition de ressources	Centre de loisirs avec hébergement	7	690,5€
DIM		Centre de loisirs sans hébergement	29	4 471,3 €
PIIVI		Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	0	0€
	Sans condition de	Allocation aux parents enfants handicapés	5	3 476,7 €
	ressources	Prestation repas		4 336,6 €
		Aide aux études supérieures	24	16 800 €
	(Action Sociale à ion de l'Université	Participation forfaitaire aux vacances familiales	22	6 800 €
Tillitiat	d'Artois)	Participation forfaitaire aux séjours d'enfants	15	1 920 €
		Aide à l'installation	1	1 500 €
Cartes alin	nentaires			200 €
Secours et	Secours et prêts			15 021 €
TOTAL			104	55 390,1 €

Les aides aux études supérieures et les dépenses "secours et prêts" sont les postes les plus importants (57% des dépenses).

Les dépenses en prestations sociales ont **sensiblement diminué** par rapport à l'année dernière (-13%) principalement du fait de la baisse des prestations versées au titre de l'ASIUA et du PIM sans conditions de ressources. Les dépenses liées au PIM sous conditions de ressources restent stables par rapport à 2013. Seules les dépenses "secours et prêts" augmentent significativement sur la période (+30%).

# Chapitre 07 Les élections

### 7.1 Elections qui concernent uniquement les biatss

### 7.1. Elections qui concernent uniquement les biatss

Tableau 7.1 : Participation aux élections Commission Paritaire Etablissement (CPE)

		nombre de siège	inscrits	votants	%	valablement exprimés
	AENES catégorie A	2	26	17	65%	9
	AENES catégorie B	2	38	29	76%	27
Elections Commission paritaire établissement (CPE)	AENES catégorie C	2	83	56	67%	52
	ITRF catégorie A	2	85	57	67%	43
	ITRF catégorie B	2	55	36	65%	29
	ITRF catégorie C	2	144	95	66%	84
	BU catégorie A	1	12	8	67%	7
	BU catégorie B	1	19	14	74%	14
	BU catégorie C	2	21	19	90%	17

### 7.2 Elections qui concernent les biatss et les enseignants

Tableau 7.2 : Participation aux autres élections - biatss et enseignants

	nombre de siège	inscrits	votants	%	valablement exprimés
Elections Comité technique (CT)	10	1411	601	43%	504
Elections Comité technique ministériel enseignement supérieur recherche (CTMESR)	15	1411	600	43%	533
Elections professionnelles commissions administratives paritaires (CAP)	vote électronique				
Elections Commission consultative paritaire agents non titulaires (CCP ANT)	5	219	72	33%	62

### 7.3 Elections qui concernent uniquement les enseignants

Tableau 7.3 : Participation aux élections CC DC et CTU

	nombre de siège	inscrits	votants	%	valablement exprimés
Elections Commission consultative des doctorants contractuels (CC DC)	2	35	2	6%	2
Elections Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU)		404	117	29%	103

### Définitions et sigles

### **Agents**

Les emplois dont dispose l'Université permettent de recruter et de rémunérer des agents. On distingue parmi ceux-ci :

- les fonctionnaires, biatss et enseignants, répartis entre différents corps
- les agents non-titulaires biatss et enseignants.

### **CATEGORIES**

Tous les agents de l'Etat et les emplois publics sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B, C : A : Les enseignants. Les biatss qui exercent des fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, le recrutement se fait au niveau Licence

B : Les biatss qui exercent des fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures, le recrutement se fait au niveau Baccalauréat

C : Cette catégorie regroupe les biatss qui exercent des fonctions d'exécution nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées de type BEP/CAP, le recrutement peut sans faire sans diplôme.

### **CORPS**

Ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Suivant le niveau de recrutement, les corps sont classés en catégories A, B ou C.

### **ETP = Equivalent Temps Plein**

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail : un agent travaillant à temps complet est comptabilisé pour 1 ETP, un agent travaillant à mi-temps est comptabilisé pour 0,5 ETP.Cette unité de compte est utilisée notamment dans le Contrôle National des Emplois pour dénombrer les emplois selon le temps de travail (quotité physique) ou la quotité de rémunération (quotité financière) des personnes, ramenés à 100%.

### **GRADE**

Subdivision du corps. La hiérarchie des grades au sein du corps est fixée par les statuts.

Sigles	Définitions		
AAENES/APAENES	Attaché (Principal) d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur		
AFA	Affectation provisoire Annuelle		
ASI	Assistant Ingénieur (Statut RF)		
ATSS	Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé		
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche		
BIATSS	Bibliothèques Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé. (Statut des personnels de)		
BIB	Bibliothèques (Statut des personnels de)		
CA	Conseil d'Administration		
CAE	Contrat d'Aide à l'Emploi		
CASU	Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire		
ССР	Commission Consultative Paritaire		
CEVU	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire		
CLD	Congé Longue Durée		
CLM	Congé Longue Maladie		
CNU	Conseil National des Universités		
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement ou Conseiller Principal d'Education		
CS	Conseil Scientifique		
СТР	Comité Technique Paritaire		
CUI	Contrat Unique d'Insertion		
EMF	Enseignant Maître Formateur (concerne surtout le 1er degré)		
EPSCP	Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel		
ETP	Equivalent Temps Plein		
IA	Inspection Académique		
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale		
IFTS	Indemnité Forfaitaire de Travail Supplémentaire		
IGE	Ingénieur d'Etudes (Statut RF)		
IGR	Ingénieur de Recherches (Statut RF)		
INM	Indice Nouveau Majoré		
IPR-IA	Inspecteur Pédagogique Régional -Inspecteur d'Académie		
ITRF	Ingénieurs et Techniciens de Recherche & Formation		
JO	Journal Officiel		
MCF	Maître de Conférences		
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire		
PCA	Prime de Charges Administratives		
PE	Professeur des Écoles		
PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche		
PEMF	Professeur des Ecoles Maître Formateur (1er degré)		
PEPS	Professeur d'Education Physique et Sportive		
PES	Prime d'enseignement Supérieur		
PLP	Professeur de Lycée Professionnel		
PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique		
PR	Professeur des universités		
PRAG	Professeur agrégé		
PRCE	Professeur certifié		
PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur		
PRP	Prime de Responsabilités Pédagogiques		
R&F	Recherche et Formation, aussi : ITRF, ITARF		
RDS	Remboursement de la Dette Sociale		
SAENES	Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur		
SGEPES	Secrétaire Général d'Etablissement Public d'Enseignement Supérieur		
TOS	Techniciens, Ouvriers et de Service		